Quatrième Année — N° 1126 CINQ CENTIMES C Mercredi 9 Mars 1898.

# LA FRANCE LIBRE

La France aux Français ! Journal Populaire, Républicain Catholique Christ et Liberté !

**ABONNEMENTS**

| | UN AN | 6 MOIS | 3 MOIS |
|---|---|---|---|
| LYON et Départements limitrophes... | 20 fr. | 11 fr. | 6 fr. |
| Autres Départements..... | 24 fr. | 13 fr. | 7 fr. |

**DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON**

LYON, Rue de la Charité, 46 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

**ANNONCES**

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :
EXCLUSIVEMENT
AUX BUREAUX DU JOURNAL
A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

## LA JOURNÉE

*M. Maurice Lebon, ministre des colonies, a déclaré que, ne partageant pas l'opinion de ses collègues sur l'affaire Dreyfus, et pour ne pas créer de difficultés au ministère qu'il persiste à soutenir d'autre part, il ne se présentera pas aux prochaines élections législatives.*

*Cette décision est très commentée.*

*La Chambre a continué la discussion de l'amendement Fleury-Ravarin sur la réorganisation du marché. Elle a rejeté le contre-projet Viviani et a adopté l'amendement par 333 voix contre 136.*

*Un journal italien affirme que le roi de Grèce a été l'objet d'un nouvel attentat au moment où il se rendait au Parthénon. Il n'aurait pas été blessé.*

*Le suicide Lemercier-Picard continue à faire l'objet de nombreux commentaires.*

*Le conseil de l'ordre des avocats s'est occupé aujourd'hui du cas de M. Barboux et du jeune avocat Courot.*

*Malgré l'opposition de M. Fresneau, le Sénat a voté le projet Hamel relatif aux monuments de Voltaire et de Rousseau.*

*Les obsèques de M. Cavalotti ont eu lieu hier au milieu d'une affluence considérable.*

## "Lois intangibles"

Il vient de se fonder une société d'études et de propagande, sous le nom de « Groupe des amis de l'école » Ce « groupe » comprend, en ce moment, des publicistes — rédacteurs au *Temps*, au *Journal des Débats*, à des journaux d'enseignement primaire ; — des hommes politiques comme M. Pierre Baudin, ancien président du conseil municipal de Paris; — des membres de l'Institut, comme MM. Bréal, Feuillée, Levasseur ; — des universitaires éminents, comme MM. Lavisse, Séailles, Paul Desjardins, Marcel Dubois ; des propagateurs de l'enseignement laïque, comme M. Edmond Petit, l'apôtre de l'enseignement laïque ou M. Buisson, l'ancien et célèbre directeur l'enseignement primaire.

Ces « amis de l'école » viennent de lancer un manifeste, dans lequel ils demandent avec beaucoup d'énergie que les instituteurs ne soient plus nommés par les préfets fonctionnaires politiques, mais par l'autorité universitaire compétente.

On ne peut, en vérité, que les approuver et les encourager dans une tentative aussi louable. Émanciper les instituteurs de la tutelle préfectorale, et donc les soustraire aux fluctuations de la politique, c'est un si réel et si incontestable progrès qu'il faut applaudir bien fort à l'initiative que prend en leur faveur le groupe des amis de l'école.

Ce fut une des mesures les plus déplorables que prit le gouvernement impérial, que cette loi de 1854 qui otait aux recteurs la nomination du personnel de l'enseignement primaire pour l'attribuer aux préfets. On était allé par étapes successives dans la voie de l'arbitraire : la loi de 1850 qui avait organisé l'enseignement primaire attribuait la nomination de l'instituteur au conseil municipal, qui choisissait sur une liste d'admissibilité ; un décret de 1852 donna la nomination au recteur, ce qui s'expliquait naturellement ; la loi de 1854 la transférait aux préfets, ce qui devenait inexplicable, sinon par des préoccupations politiques.

Ces préoccupations politiques étaient d'ailleurs évidentes, et l'on ne les cachait pas. L'instituteur, dont toute la carrière, dont le pain quotidien dépendait du bon vouloir du fonctionnaire politique, devenait bon gré, mal gré, un agent électoral au service du candidat officiel. L'influence que lui valait légitimement son rôle d'éducateur, il devait la mettre au service des politiciens.

L'abus était criant : aussi fallait-il entendre les républicains protester au nom de la justice et de la liberté! Il est vrai que, parvenus eux-mêmes au pouvoir, ils trouvèrent que « l'abus » avait du bon, que l'injustice était utile ; et ils laissèrent les choses en l'état.

Les instituteurs qui se flaient auparavant à leurs bonnes paroles, s'étonnèrent, se plaignirent même avec douceur, et sans bruit ni révolte. On ne leur a pas donné satisfaction. Et si, à l'heure présente, il y a dans le corps des instituteurs primaires, un certain nombre de socialistes, cela est dû peut-être au dépit que beaucoup d'entre eux ont ressenti de n'être pas mieux traités sous la République que sous le « tyran ».

Il est donc nécessaire de demander la prompte réalisation d'une réforme aussi juste, aussi libérale que celle qui rendra aux instituteurs, avec l'indépendance, le sentiment de leur dignité.

***

Mais il ne faudrait pas laisser croire que le « groupe des amis de l'école » est le premier qui fasse pareille demande. Déjà plusieurs fois de bons esprits, désireux de voir mettre la pratique du gouvernement et de l'administration en harmonie avec les grands principes de liberté et d'égalité gravés au fronton de tous nos monuments publics, avaient demandé cette réforme. Une proposition fut même déposée à la Chambre en 1889. La commission qui l'examina fut, naturellement, défavorable. Voit-on des députés renoncer de gaieté de cœur à l'une des forces destinées à travailler à leur réélection ? On nomma rarporteur M. Steeg, qui fut successivement pasteur protestant, inspecteur général de l'enseignement primaire et député de la Seine-Inférieure. Et celui-ci trouva la formule derrière laquelle se dissimulerait l'égoïsme des députés : « Votre commission, dit-il, estime que le moment « serait mal choisi pour modifier si tôt « une loi qui est l'objet d'attaques si « passionnées et si injustes de la part « des adversaires de l'enseignement « laïque. »

Et le tour fut joué : si les instituteurs primaires demeuraient soumis aux fonctionnaires politiques, c'était uniquement la faute des « cléricaux », qui attaquaient la loi scolaire et la traitaient de scélérate. Evidemment l'on ne demandait pas mieux que de les émanciper : mais le tenter, c'était faire une brèche à ces lois qui sont « le patrimoine de la République », à l'une des *lois* intangibles. Car le principe de la nomination préfectorale est inscrit tout au long dans la loi du 30 octobre 1886.

En 1894, nouvelle proposition ; nouveau refus, fondé sur les mêmes arguments. « Les paroles de M. Steeg, disait le nouveau rapporteur, sont toujours vraies. »

Il paraît qu'elles ne le sont plus autant aujourd'hui, puisque des hommes comme ceux dont je citais le nom, qu'on ne peut suspecter de « cléricalisme », qui ne sauraient passer pour des adversaires de l'enseignement laïque, demandent cette modification qu'on refusait jadis.

Et qu'est-ce que cela prouve ?

Tout d'abord qu'il n'y a pas, qu'il ne saurait y avoir, aux yeux des hommes de bon sens, des lois intangibles.

Ensuite que ces gens, bien qu'ils ne pensent pas comme nous et que certains d'entre eux, même, ne nous aiment guère ne sont pourtant pas des sectaires.

Enfin que l'état des esprits est loin d'être le même qu'il y a seulement quatre ou cinq ans : alors une proposition comme celle-là n'aurait jamais pu se produire, sous cette forme et avec ces signatures. Que cela ait été possible aujourd'hui, c'est un signe manifeste de cet apaisement de cette pacification des esprits qui est, en dépit des agitations superficielles, un des événements les plus remarquables de l'heure présente.

Que cette réforme soit accomplie, c'est une première brèche faite dans le bloc stupide et persécuteur des « lois intangibles » ; — c'est la fin, à brève échéance, de l'école instrument de combat au service d'un parti ; — c'est un pas énorme fait dans la voie de la neutralité vraie ; — c'est l'acheminement vers la pacification et la liberté que nous désirons tous.

Et c'est pourquoi nous applaudissons à l'initiative généreuse du « groupe des amis de l'école »,

**PHILÉAS.**

## Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

## Informations

### ADRESSES A L'ARMÉE

*Epinal.* — Dans une réunion tenue dimanche, les membres de l'association des anciens militaires d'Epinal ayant fait campagne de guerre, ont décidé d'adresser la lettre suivante au général gouverneur de la place :

Profondément indignés de la campagne odieuse entreprise contre l'armée et ses plus vaillants chefs les membres de l'association des anciens militaires d'Epinal ayant fait campagne de guerre, ont l'honneur de vous exprimer à vous-même et vous prient de vouloir bien transmettre au ministre de la guerre leur témoignage de sympathique confiance et de respectueux attachement à l'armée.

Postés à la frontière, nous plaçons dans nos généraux nos plus chères espérances et au jour du danger nous saurons nous grouper autour du drapeau que beaucoup d'entre nous ont suivi victorieusement sur les grands champs de bataille.

Vive l'armée ! Vive la France !

*Le Président :* KLEIN.

### UNE LETTRE DE M. RIBOT

*Paris.* — M. Ribot vient d'adresser au *Gaulois* une lettre pour démentir qu'il ait eu, comme l'a prétendu ce journal, à l'hôtel du Helder, à 2 heures du matin, une conversation mystérieuse avec un amiral anglais de passage à Paris.

M. Ribot déclare que cette nouvelle est purement fantaisiste.

### LES TISSEURS D'ÉTOFFE

*Paris.* — MM. Flonrens et Philipon ont déposé une demande d'interpellation au ministère du commerce sur la situation qui est faite aux tisseurs d'étoffes de soie pure par la prime que notre régime douanier assure au travail étranger.

### L'INCIDENT AUFFRAY

*Paris.* — Le conseil de l'ordre des avocats s'occupe cet après-midi du cas de M. Barboux, au sujet de la lettre Auffray et du jeune avocat Courot.

On ne pense pas que le conseil prenne une décision ; il ne statuera probablement que mardi prochain ; c'est également mardi prochain que M. Leblois sera entendu.

### LE COMTE DE MUNSTER

*Berlin.* — Le bruit court que le comte de Münster quitterait l'ambassade de Paris et qu'il serait remplacé par le prince Radolin, actuellement ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Le comte Herbert de Bismarck irait à Saint-Pétersbourg.

La retraite de M. de Münster ne serait pas due à des motifs politiques, mais au désir de repos de l'ambassadeur.

## CONSEIL DES MINISTRES

*Paris.* — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

### LE MARCHÉ FINANCIER

Le conseil s'est occupé des questions parlementaires et notamment des amendements relatifs à la réorganisation du marché financier.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères a fait au conseil un exposé de la situation extérieure.

### L'AMENDEMENT FLEURY-RAVARIN

Contrairement à ce qu'on a prétendu le gouvernement ne posera pas la question de confiance à propos de l'amendement Fleury-Ravarin. Il demandera à la Chambre d'adopter cet amendement et de repousser le contre-projet Viviani. Mais, afin de laisser la Chambre voter sur cette réforme en dehors de toute considération d'ordre politique, il n'engagera pas la question de confiance.

## Nouvel Attentat contre le Roi Georges

*Rome.* — On mande de Copenhague à l'*Osservatore Romano* qu'un second attentat vient d'avoir lieu contre le roi de Grèce lorsque ce dernier se rendait au Parthénon.

La nouvelle tenue secrète, a cependant été connue parce que le roi Georges l'a télégraphiée à son père, le roi de Danemark.

## *La Retraite de M. Lebon*

*Rouen.* — M. Maurice Lebon, député de la troisième circonscription de Rouen, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies, adresse une lettre à ses électeurs dans laquelle il dit que, différant d'opinions avec le gouvernement sur l'affaire Dreyfus et craignant de différer également avec ses électeurs, il renonce à toute candidature aux prochaines élections.

Cette décision produit ici une grosse émotion, étant donné que M. Lebon avait la certitude d'être réélu, et à cause de la grosse influence qu'il exerce dans le département.

*Paris.* — Le *Temps* a demandé à M. Lebon si sa résolution d'abandonner la vie politique était irrévocable et quels désaccords s'étaient produits entre ses amis du ministère Méline et lui.

« Je ne me serais peut être pas retiré, a déclaré M. Lebon, si nous nous étions trouvés au milieu d'une législature ; mais je ne crois pas pouvoir diviser mes amis du parti républicain au cours d'une période électorale et je ne crois pas non plus qu'il me fut possible de taire mon avis sur l'affaire Dreyfus.

« Je ne partage pas en effet l'opinion du ministère actuel dont je suis cependant un défenseur résolu ; aussi comme je ne veux point être exposé à lui adresser un blâme pour son attitude, un désaveu pour ses actes, je prends une solution qui me paraît la meilleure. Je me retire purement et simplement. En deux mots et sans préciser aucun des incidents auxquels je fais allusion dans cette affaire Dreyfus, j'estime qu'on a laissé dormir — je n'ose dire violé — les grands principes de droit et de justice qu'un parti comme le parti républicain tel que je le comprends ne peut et ne doit jamais abdiquer.

« Je suis avocat et j'ai sur la régularité des procédures des vues bien arrêtées ; en outre, j'ai, laissez-moi vous l'avouer, des scrupules peut-être exagérés qui ne me permettent pas d'approuver par un vote, même par mon silence, des actes que je condamne ; c'est donc pour obéir à ce sentiment que je me retire.

« Je craindrais, en effet, si j'étais candidat aux élections prochaines dans l'arrondissement de Rouen, de ne pouvoir taire mon sentiment ; je serais peut-être amené à donner quelque blâme à des amis politiques que j'aime, tant dans le Parlement que dans ma circonscription ; c'est pour éviter ces regrettables désaccords que je rentre dans le rang. »

## Les Obsèques de M. Cavalotti

*Rome.* — Les obsèques du député Cavalotti tué en duel dimanche dernier ont eu lieu hier soir au milieu d'une affluence considérable.

Le cortège est parti à 11 h. 20 de l'habitation du défunt et s'est rendu à la gare en passant par Monte-Citorio, le Corso et la rue Nationale.

Les gardes municipaux et un bataillon d'infanterie avec musique et drapeau précédaient le char funèbre de première classe qui était recouvert de couronnes parmi lesquelles on remarquait celle offerte par la Chambre des députés. Sur le char était placée une chemise rouge et de chaque côté marchaient des garibaldiens revêtus de la chemise rouge et portant des drapeaux.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM Menotti Garibaldi, Ruspoli, maire de Rome, Taverna, sénateur, Mussi, député. et Biancheri, président de la Chambre des députés.

De nombreux députés, dont plusieurs ministres et sous-secrétaires d'Etat, des sénateurs, la famille et les amis intimes du défunt suivaient ; de nombreuses associations avec leur drapeau et portant des couronnes ; une foule énorme suivait également le cortège.

Sur le parcours, des magasins portaient cet écriteau : « Fermé pour cause de deuil populaire. »

Les balcons et les fenêtres étaient garnis de curieux, et les rues regorgeaient de monde.

Le cortège funèbre est arrivé à la gare à 1 h. 1/4.

Devant la gare, le vice-président de la Chambre des députés, Mazza et Barzilaï, députés, le socialiste Merlino et Nardelli, étudiant, ont tour à tour pris la parole. Le cercueil de Cavalotti a été transporté dans un wagon par des amis ; M. Costa, député, a alors prononcé un discours. La dépouille mortelle de Cavalotti a été dirigée sur Milan à 2 heures 1/2.

### Les adresses

*Paris.* — Dès hier lundi le groupe radical socialiste a adressé la dépêche suivante au directeur du *Secolo* à Milan :

« Au nom du groupe radical socialiste de la Chambre des députés nous vous exprimons nos profonds regrets pour la mort du grand patriote italien ami de la France, l'illustre député républicain Cavalotti. »

René GOBLET, président ; MATHÉ, vice-président ; PAJOT, questeur.

*Paris.* — Le bureau du conseil municipal, réuni, a décidé d'envoyer une délégation pour le représenter officiellement aux obsèques de M. Cavallotti ; MM. Astier, vice-président, et Adrien Weber, secrétaire, se rendront à Milan à cet effet.

### A la Chambre Italienne

*Rome.* — Le président de la Chambre lit les dépêches de condoléances envoyées par des parlementaires français, par le président du conseil municipal de Paris et par le président du conseil général de Seine-et-Oise, à l'occasion de la mort de M. Cavalotti.

Le président annonce qu'il enverra des remerciements au nom de la Chambre. (*Approbation.*)

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 mars — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 h. 25.

### L'Interpellation Dron

**Le président.** — J'ai reçu de M. Dron une demande d'interpellation sur la politique générale du cabinet à propos de l'attitude du préfet du Nord.

**M. Barthou.** — Le gouvernement est d'accord avec M. Dron pour fixer à samedi la discussion de l'interpellation.

La Chambre en ordonne ainsi.

### Le Marché financier

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de budget de 1898.

**M. Briseon.** — J'ai reçu deux motions tendant à l'ajournement de la discussion de l'amendement Fleury-Ravarin. L'une de M. Lhopiteau, tendant à réserver la discussion pour la fin de la loi de finances. L'autre de M. Georges Berger, qui invite le gouvernement à présenter un projet de réorganisation du marché financier.

**M. Lhopiteau** développe sa motion. L'orateur insinue que le corps des agents de change exerce une pression sur la Chambre et le gouvernement pour hâter la discussion.

**MM. Cochery et Brisson** protestent.

**M. Lhopiteau.** — Il ne s'agit pas, d'ailleurs, de politique. Il s'agit d'une question intéressant les affaires vitales du pays.

**M. Krantz** combat l'ajournement. La commission s'est réunie hier soir et elle est prête à discuter la question au fond.

La motion de M. Lhopiteau est rejetée par 321 voix contre 214.

La motion Berry est retirée comme reproduisant une proposition de disjonction repoussée hier.

**M. Krantz** lit un rapport concluant à l'adoption de l'amendement Fleury-Ravarin ou de l'amendement Lacombe et au rejet du contre-projet Viviani dont il fait un examen de critique.

#### DISCOURS DE M. VIVIANI

**M. Viviani.** — L'amendement Ravarin fortifierait le monopole des agents de change et supprimerait les coulissiers ; nous ne sommes pas opposés à la suppression de la coulisse, mais il faut auparavant élargir, assouplir le marché officiel de façon qu'il puisse suffire aux besoins de la spéculation.

L'orateur expose le plan de son contre-projet qui établit, lui aussi, un marché unique des valeurs publiques et des effets cotés. Il reproche à M. Cochery de n'avoir pas pris l'initiative de la réorganisation de la bourse.

C'est donc à nous, opposition, dit-il, de faire acte de gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême-gauche*).

**M. Viviani** fait l'historique des agents de change et des coulissiers ; ces derniers sont entreprenants, peu scrupuleux, étrangers en grand nombre, ce qui est un danger. Et voilà pourquoi nous demanderons que les intermédiaires du marché officiel soient avant tout français ; du reste, tous les financiers quels qu'ils soient, par le seul fait que le capital est devenu international, jouent un rôle antipatriotique et antifrançais.

L'orateur fait à ce propos le procès des coulissiers d'abord, puis celui des agents de change dont il signale les agissements coupables en diverses circonstances.

Les agents de change ont servi de parrains aux coulissiers. Nous devons les condamner tous, car la seule différence entre eux est que les uns travaillent dans les salons et les autres dans les antichambres. (*Applaudissements à l'extrême-gauche*).

L'orateur dénonce ensuite les grandes sociétés de crédit dont certaines commanditent l'industrie allemande ; de tout cela il résulte que le marché libre ne peut pas exister sans danger ; l'Etat doit intervenir.

Nous sommes d'accord avec M. Cochery sur les conditions de nationalité, de capacité, de moralité à exiger des intermédiaires, sur la nécessité de leur interdire de faire des opérations d'application et de contre-partie ; mais cela ne suffit pas.

Il faut élargir le marché et ce n'est pas en ajoutant quelques unités au nombre des agents de change qu'on y arrivera. Il faut tripler leur nombre, exiger d'eux un cautionnement personnel de 250.000 fr., les soumettre à un contrôle effectif. Leur chambre syndicale devra, en outre, verser au fisc une redevance annuelle de 6 millions. La corporation devra encore être solidairement responsable pour chacun de ses membres : c'est le droit que nous défendons (*Applaudissements à l'Extrême-Gauche*).

L'orateur termine en disant que l'œuvre de capitaliste, en concentrant les capitaux, facilite l'œuvre des socialistes qui n'auront plus qu'à exproprier, au nom de la nation, quelques centaines de capitalistes. (*Applaudissements à l'Extrême-Gauche*).

#### DISCOURS DE M. COCHERY

**M. Cochery.** — Il ne s'agit pas ici des intérêts des agents de change ou des coulissiers ; il s'agit des intérêts du public. Dans les conditions actuelles du marché les agents de change officiers ministériels placés sous la surveillance du gouvernement offrent au public toutes les garanties de sécurité non seulement par leur capacité et leur moralité mais aussi par leur solvabilité représentée par 250 millions.

A cette organisation qui n'est pas exempte de défaut, M. Viviani veut en substituer une autre qui consiste à rendre le nombre des agents de change illimité et il y ajoute des conditions incompatibles avec cet accès à tous les français des fonctions d'agents de change ; la valeur des charges disparaîtra avec la limitation du nombre (*interruptions*), la garantie essentielle disparaîtra en même temps.

Comment, d'autre part, avec son système, M. Viviani établira-t-il la solidarité entre un nombre illimité d'agents ? La solidarité ne peut exister qu'entre des personnes ayant un contrôle sur leur recrutement et leurs actes.

Comment M. Viviani établira-t-il l'unité des cours avec tant d'agents ? Il établira bien un marché unique, mais en réalité, en faisant disparaître les agents de change, ils seront absorbés par la coulisse (*interruptions à gauche*) ; tout ce qu'il obtiendra, ce sera que les intermédiaires du marché seront français, mais empêchera-t-il les hommes de paille ? Le ministre reconnaît que le marché officiel n'a pas toute l'étendue et l'élasticité désirables ; c'est pourquoi il ne faut pas supprimer le marché libre, mais simplement le réglementer en lui appliquant des peines fiscales, comme sanction de l'article 76 du code de commerce.

Cette sanction, nous la trouvons dans l'amendement de M. Fleury-Ravarin ; lorsque vous nous l'aurez donnée, alors seulement nous pourrons rendre un décret de réorganisation ; dans mon esprit, le nombre des agents de change devra être augmenté d'une vingtaine et le prix des courtages réduit sensiblement.

La redevance que M. Viviani veut demander aux agents de change, ceux-ci la feraient payer au public. (*Interruption.*)

Nous estimons que la réforme doit profiter au public ; le contre-projet Viviani irait contre le but que nous poursuivons, et qui est de donner la garantie des officiers ministériels à toutes les opérations de bourse.

**M. Viviani.** — Je ne veux pas le nombre illimité des intermédiaires. Le ministre peut le limiter, mais à condition, toutefois, que ce nombre ne soit pas inférieur à 260.

#### REJET DU CONTRE-PROJET VIVIANI

On vote sur le contre-projet Viviani.

Voici le résultat du vote :

Pour : 200. — Contre : 337.

Le contre-projet est rejeté. (*Applaudissements.*)

#### DISCOURS DE M. GAUTHIER

L'amendement Fleury-Ravarin étant devenu le texte de la commission, **M. Gautier de Clagny** en appuie le principe ajoutant toutefois que quelques amendements de détails pourraient être apportés en vue d'indiquer au gouvernement dans quel sens la Chambre désire voir s'effectuer la réorganisation du marché.

**M. Gauthier** cite quelques exemples des procédés employés par la coulisse pour dépouiller sa clientèle ; il rappelle l'affaire des mines d'or de Watana, dans laquelle l'épargne française perdit près de 50 millions.

La justice est saisie, mais aboutira-t-elle ? Un des principaux personnages compromis, n'est-il pas très lié avec un membre influent de la Chambre des députés ? (*Applaudissements à l'extrême-gauche*)..

L'orateur voit un péril dans la nationalité de certains coulissiers ; il cite des noms exotiques ; beaucoup d'Allemands, beaucoup d'Italiens, qui récoivent quelquefois le mot d'ordre de l'étranger. Il y a là un danger national. N'oublions pas que la victoire est assurée au pays dont le marché financier sera le plus puissant. (*Applaudissements.*)

**M. Lacombe.** — Je me rallie à l'amendement Fleury-Ravarin.

**M. Gruet.** — Je demande quelle sera la situation des agents de change de province. Je crains que leurs profits ne soient moindres qu'aujourd'hui.

**M. Cochery.** — Leur situation sera, au contraire, beaucoup améliorée. Ils auront large compensation, je ne sais pas encore sous quelle forme, mais nous la préciserons. (*Murmures*).

**M. Crémieux.** — Je constate qu'au point de vue de l'impôt sur les opérations de bourse, l'amendement Ravarin ne vise pas les valeurs non cotées. Je voudrai qu'on surveillat les six milliards d'opérations qui se font sur ces valeurs. Le ministre ne devrait pas autoriser la coulisse des rentes à livrer le fonds national aux manœuvres des étrangers et à ruiner les agents de change de province.

**M. Crémieux** reproche au ministre de porter atteinte à toute une catégorie de banquiers honnêtes qui, comme M. Aynard, ne font pas d'opérations de Bourse.

**M. Aynard.** — En effet, nous sommes banquiers de l'industrie et du commerce.

**M. Crémieux.** — Au lendemain du jour où on adoptera l'amendement Ravarin, nous verrons les représentants des maisons françaises s'établir à Genève, à Bruxelles.

M. Cochery va ruiner le marché français. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

#### ADOPTION DE L'AMENDEMENT RAVARIN

On vote sur l'amendement Fleury-Ravarin. Voici les résultats du vote :

Pour, 333.

Contre, 136.

L'amendement est adopté. (*Applaudissements.*)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 7 h.10.

#### DANS LES COULOIRS

*Paris.* — Dans les couloirs de la Chambre, où l'amendement Fleury-Ravarin sur la réforme du marché financier avait jeté quelque animation, on ne s'entretient plus guère que de la déctsion du ministre des colonies.

C'est l'événement du jour et il est naturellement exploité avec ferveur par les radicaux et les socialistes.

Nous l'avions prédit, s'écrient-ils, la désagrégation de la majorité, groupée un jour par l'intérêt autour du ministère, est proche.

On leur fait toutefois observer que s'ils ont le triomphe facile, il est en réalité fort mince. M. Lebon peut avoir son opinion personnelle, et d'ailleurs, ajoute-t-on, M. Lebon n'a pas même effleuré, dans ses déclarations au *Temps*, la question de culpabilité ou d'innocence de Dreyfus.

Pour lui, avocat, déclare t-il, il y a eu irrégularité de procédure ; il a des scrupules ; c'est son affaire ; et on le félicite de la loyale façon avec laquelle il se retire, laissant à de plus convaincus sa place à la Chambre et au gouvernement.

## LE SÉNAT

Séance du 8 mars. — Présidence de M. Loubet

La séance est ouverte à 3 h. 15.

#### PROJETS DIVERS

On adopte les projets portant prorogation de surtaxes aux octrois de Nice et de St-Marcellin,

On adopte également en première délibération le projet de loi autorisant l'application anticipée de la loi du 29 décembre 1897, relative à la suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques.

### Monuments à Voltaire et Rousseau

Le Sénat aborde le projet de résolution Hamel, relatif aux monuments de Voltaire et de Rousseau.

**M. Fresneau** combat le projet de résolution ; l'orateur ne veut pas s'associer à un hommage rendu à Voltaire, auteur de « la Pucelle », et à Rousseau, qui mit ses enfants à l'hôpital.

**M. Joseph Fabre** rappelle que Voltaire et Rousseau fondèrent la liberté civile et politique ; leur rendre hommage, c'est glorifier la Révolution. (*Vifs applaudissements.*)

Le projet de résolution est adopté par 232 voix contre 28.

#### PROJETS DIVERS

Le Sénat prend ensuite en considération la proposition de M. Bisseuil, modifiant la loi sur l'enregistrement et adopte le projet d'annexion des îles Sous-le-Vent, le projet de convention d'extradition avec les Pays-Bas et prend en considération la proposition concernant l'affectation d'immeubles aux services de l'Etat.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 4 h. 15.

## LE MYSTÉRIEUX LEMERCIER-PICARD

*Paris.* — L'*Echo de Paris* dit tenir d'un agent de la Sûreté que le suicidé de la rue de Sèvres n'est pas le personnage connu sous le nom de Lemercier-Picard.

Séverine, dans la *Fronde*, déclare que le suicidé ne s'est jamais appelé Lehmann ni Lemercier-Picard, ni Durandin : il s'est appelé autrement, et Séverine demande que l'Académie de médecine soit invitée à désigner cinq de ses membres pour procéder à son autopsie.

Le *Journal* croit que le suicidé de la rue de Sèvres est bien Moïse Lehmann.

Un jour, raconte-t-il le truqueur écrivit à M. Millevoye, à propos d'une affaire d'espionnage visant un officier en garnison à Vincennes. Il disait en substance : « Envoyez un rédacteur au café Mollard, remettez lui une carte de vous, sur laquelle vous me fixerez un rendez-vous, j'irai. » Lemercier-Picard ne vint pas au rendez-vous.

Inutile d'ajouter que sa révélation sur un espionnage était une pure imagination. Tout ceci dépeint assez le type d'aventurier qu'était Moïse Lehmann.

Il serait fastidieux de continuer à conter par le menu les démarches bizarres, louches, productives, qu'il a faites dans presque toutes les salles de rédaction de Paris.

M. Bertulus continuara aujourd'hui à entendre les témoins.

M. Emile Beer, n'est pas le seul qui ait reconnu l'identité de Moïse Lehmann. Par la comparaison avec les épreuves photographiques de M. Bertillon, soit avec le cadavre, soit avec ses souvenirs de mémoire, la maîtresse du suicidé, Léontine L... et le propriétaire de la rue Dunkerque ont certifié hier que le portrait d'anthropométrie représentait bien le locataire de l'hôtel de Bruxelles.

*Paris.* — M. Bertulus, juge d'instruction, s'est occupé exclusivement, aujourd'hui, de l'affaire Lehmann. Il a entendu M. Emile Berr, rédacteur au *Figaro*, et l'a interrogé sur l'identité du cadavre. Il a ensuite entendu la patronne de l'hôtel de la Manche, et l'a très longuement interrogée au sujet de la dernière entrevue qu'a eue Lehmann avec l'individu qui était venu le voir à l'hôtel.

# La Catastrophe de Chasse

### SUR LES LIEUX DE LA CATASTROPHE

(DÉPÊCHE DE NOTRE CORRESPONDANT)

*Chasse.* — Je me suis transporté aujourd'hui sur les lieux de la catastrophe. Les curieux continuent à affluer beaucoup à pied, malgré la neige, les autres en voiture.

L'aspect général a peu changé depuis hier.

Une machine de secours est venu chercher les trois wagons de première classe et le fourgon se trouvant à l'arrière du train 20 et les a transportés à la gare de Chasse où ils stationnent sur une voie de garage ; les parties de ces wagons qui ont souffert du tamponnement sont recouverts par des bâches en toile qui dissimulent l'horreur de la réalité.

La circulation est à l'heure actuelle complètement rétablie, tout pilotage est supprimé depuis hier soir à 6 heures. Les wagons qui encombraient la voie 2 ont été tirés à l'aide de cordes est fixés sur les flancs du talus. On commence à procéder à la démolition de ceux qui ont le plus souffert, ceux tamponnés par le train de marchandises et qui n'ont plus que la valeur de bois à brûler et de ferrailles.

Quant à la machine, des travaux ont été faits pour la soulever et la dégager de la terre qui recouvrait son avant.

Les ingénieurs de la Compagnie sont sur place étudiant les moyens de la soulever à l'aide de leviers puissants pour la replacer sur le talus.

C'est une machine dite coupe-vent pesant sans eau et sans charbon 46 tonnes, un des modèles les plus récents.

### LES CAUSES DE L'ACCIDENT L'ENQUÊTE

Il est maintenant définitivement établi que l'accident est le fait de la malveillance.

Trente-deux boulons destinés à fixer le rail sur les traverses ont été dévissés et retrouvés sur le ballast ; cette opération a nécessité la main d'un homme expérimenté et une clef spéciale d'assez grande dimension.

A quel moment a été faite l'opération ? il est difficile de répondre.

Le train 10 et le train 20 se suivaient à un quart d'heure d'intervalle est-ce entre le passage des deux rapides que les boulons ont été dévissés ou bien le train 10 est-il passé une fois que l'acte criminel a été accompli ?

Si l'on admet la première hypothèse, il a fallu un opérateur d'une grande dextérité vu le peu de temps dont il disposait.

Dans le second cas, comment le train 10 a-t il passé là où le train 20 a subi un aussi terrible déraillement.

M. le procureur de la République Bourgeon, le greffier, M. Bachelin, se sont transportés à Rochepiquet ce matin. Ils y sont retournés ce soir, mais ils n'ont découvert aucun renseignement pouvant les mettre sur une piste quelconque.

Le crime a été accompli, mais quel est le criminel ?

### LE RÉCIT DE M DE VOGUÉ

*Paris.* — M. de Vogué qui se trouvait dans le train 20 a fait au *Figaro* le récit suivant du déraillement :

J'avais quitté hier soir mon ami Paul Bourget et pris place dans la voiture d'Hyères, qu'on accroche à Toulon en queue du rapide. Nous étions quatre personnes dans le compartiment. Après Marseille, chacun s'endormit. A une heure et quart, je fus réveillé en sursaut par une violente secousse, par un vacarme de tous les diables, et par une bonne dame, assise en face de moi, qui se pendait à mes épaules en criant : « Sauvez-moi, sauvez-moi ! » Pendant un instant que je puis évaluer à une vingtaine de secondes. et qui nous parut légèrement plus long, le wagon continua de bondir comme une barque secouée sur la vague, la bonne dame aussi ; nous étions projetés en tous sens par le roulis. Arrêt subit, enfin : nous ouvrîmes la portière, nous descendîmes.

Une lune voilée permettait de se rendre compte des lieux et des choses.

Nous étions sur un remblai de huit à dix mètres d'élevation de chaque côté. La locomotive, dégringolée au bas de ce talus, était enlizée dans un labour, crachant sa vapeur. Elle avait entraîné le fourgon, le wagon des postes : le sleeping-car, demeuré au bord du talus, était presque entièrement renversé ; les autres voitures, décrochées, avaient continué de rouler sur un parcours de quelques mètres, après la chute de la machine et de la tête du train ; elles avaient déraillé et s'étaient arrêtées entre les deux voies, dans le ballast, sans plus de mal.

Nous avons dû notre salut à la brusque rupture du train et des freins : l'air entrant ainsi dans le frein automatique, il a joué naturellement, et arrêté les wagons avant qu'ils allassent se précipiter de l'un ou de l'autre côté du talus.

Nous l'avons dû surtout à ce que nous avons pu descendre immédiatement des voitures, trois minutes avant qu'arrivât le train de marchandises qui acheva de mettre le nôtre en capilotade. Comme nous dévalions sur le flanc du remblai, nous aperçûmes à peu de distance les lanternes d'un train qui venait sur nous. Quelques-uns d'entre nous coururent à sa rencontre, en criant de stopper ; il essaya de ralentir, mais il n'était qu'à une cinquantaine de mètres, il ne put stopper. Ce train, venant de Lyon, roulait sur la contre-voie ; les wagons que nous venions de quitter étaient hors des rails ; il les prit en écharpe, culbutant les uns, labourant le flanc des autres. S'il eût eu trois minutes d'avance, les victimes aurait été fatalement très nombreuses.

« Pour qui a vu l'état lamentable de notre matériel, après ces deux aventures coup sur coup, il est providentiel que les blessures soient aussi rares, aussi légères : sauf celles du convoyeur des postes, grièvement atteint à la tête. Le mécanicien et le chauffeur avaient plongé avec leur machine dans la glaise du labour ; ces braves gens n'avaient eu que le temps de fermer le régulateur ; ils n'ont pas sauté à terre, ils ont pu se dégager de sous la locomotive ensevelie avant que la vapeur les brûlât. Leurs luxations ne semblaient pas graves. Le mécanicien m'a dit qu'à première vue, l'accident lui paraissait dû à un écartement des rails sur ce point.

« Il y eut très peu d'affolement. Les voyageurs restèrent quelque temps à vaguer dans les champs au-dessous du remblai, sur le flanc duquel notre train convulsé, renversé, quelques wagons encore éclairés, profilait une silhouette assez sinistre. La locomotive avait cessé de gémir et de siffler dans la glaise où elle était vautrée comme un hippopotame sur le dos. Des paysans arrivèrent, réveillés par le fracas qu'elle avait fait en s'abîmant. Ils nous dirent que nous étions entre Chasse et Estressin ; ils nous invitèrent à nous rendre dans la maison du passeur. sur la berge du Rhône dont les eaux brillaient sous la lune à une portée de fusil.

La femme du passeur, Mme Lorrin, alluma du feu, fit chauffer du vin. Les sinistrés eurent vite empli sa maison ; des femmes venues pieds nus cherchaient des bas, les Anglais de Cannes allumaient flegmatiquement leurs pipes, les Français racontaient les choses très particulières qu'ils croyaient leur être arrivées au moment de la catastrophe. Un médecin anglais pansa les blessés. Le pauvre convoyeur de la poste, dès qu'on lui eut recousu ses plaies au crâne, voulut à toute force retourner à son wagon : « J'ai des valeurs, dit-il à ceux qui voulaient le retenir, je dois aller veiller sur mes dépêches.

Un wagonnier était allé à Chasse pour donner l'éveil et télégraphier à Lyon. Le train de secours n'arriva qu'à cinq heures et demie du matin. Il y avait quatre heures que nous vaguions dans les champs, avec des stations devant l'âtre secourable du passeur. En arrivant à Lyon, je n'ai vu sortir du train que trois personnes sur des civières ; encore paraissaient-elles souffrir de contusions sans grande gravité. Je retrouvai là l'aimable vice-président, M. Lockroy. Il a pu se rendre compte cette nuit que nos trains sont encore plus mal chanceux que nos bateaux.

Un mot encore pour rendre témoignage au mécanicien, au chauffeur, à ce convoyeur des dépêches qui pensait à sauver ses dépôts plus qu'à sauver sa tête mal recousue. Ces braves gens ont fait tout leur devoir. Tandis que chacun s'occupait de sa petite personne, ils ne songeaient qu'à leur mission, au matériel qui leur était confié. Le mécanicien — je regrette de ne pas savoir son nom — a quatre enfants, le dernier né il y a six jours. Il ne parlait que de sa machine ensevelie. Dites-donc, en racontant cette aventure, qui aurait pu très mal finir et dont nous sommes quittes à peu de frais, qu'il y a de bien braves gens parmi les humbles de ce pays de France : chaque fois qu'on est à la peine, on voit ce qu'ils valent, et que ce sont les meilleurs de nous tous.

## A LYON

### L'ÉTAT DES BLESSÉS

*Le chauffeur Lavie* qui était parti hier pour Avignon par le rapide de 5 heures 30, est arrivé heureusement à Avignon à 8 heures 50. Sa famille entière l'attendait sur le quai. Il a pu descendre lui-même de wagon et gagner à pied la voiture qui l'attendait pour le conduire à son domicile, où il est soigné. Il est tout étourdi encore et se plaint de douleurs au côté et à la poitrine. Son état est néanmoins aussi satisfaisant que possible.

*M. Berger*, l'employé des postes qui fut enseveli sous les débris de son wagon, ne semble pas devoir quitter de sitôt le lit qu'il occupe dans la salle Saint-Philippe, à l'Hôtel-Dieu.

Nous l'avons trouvé, aujourd'hui à 2 h., avec les mêmes bandeaux lui entourant la tête. Il nous assure cependant aller mieux qu'hier.

« — J'ai pu dormir un peu..... C'est la tête qui me fait souffrir davantage ; j'y ressens des douleurs lancinantes qui, pour cesser par instants, n'en sont que plus intolérables après.

« — Et vos genoux, dont vous souffriez beaucoup hier ?

« — Ils ne me font mal que si je veux remuer un peu brusquement ; restant immobile, je n'en souffre plus.

« — Et que vous a dit le docteur ?

« — Le docteur Poncet, en venant ce matin, a regardé la carte où l'on note ma température, il m'a ensuite ausculté et en se retirant m'a dit : « Tout va bien..., très bien ».

Il ne semble pas, en effet, que ce blessé aille plus mal. Sa température, qu'en nous retirant nous lisons sur la feuille placée au pied du lit, n'est du reste que de 37 3, ce qui n'a rien d'exceptionnel.

*M. Besse*, dont nous sommes allés prendre des nouvelles à la maison de santé de Renaud, a passé, nous dit-on, une nuit très calme. Aujourd'hui il lui est possible de manger ; son état est donc absolument rassurant.

Quant à *MM. Pessl et Wolff*, descendus à l'Hôtel Bellecour, leurs blessures, d'ailleurs légères, ne les font point trop souffrir. Ils pensent partir de Lyon dans la soirée. A ce départ les docteurs font bien quelque opposition, pour M. Pessl surtout, qui ressent encore quelques douleurs dans le côté gauche ; mais ils n'opposent pas une défense formelle.

M. Lebut, inspecteur de la Compagnie P.-L.-M., a rendu visite dans la matinée à tous ces blessés, s'informant de leur état et de leurs désirs.

Nous n'avons reçu aucune mauvaise nouvelle de l'état de santé de celles des victimes qui avaient tenu à continuer leur route ; il est vrai qu'elles étaient si légèrement blessées !

# TROUBLES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

*Paris.* — L'ouverture du cours d'histoire naturelle de M. Blanchard, hier, dans l'après-midi, à l'Ecole de médecine, a donné lieu à des scènes tumultueuses.

C'est M. Blanchard, on se rappelle, qui avait accusé M. Heim de détournements d'instruments et de collections botaniques, tandis qu'il occupait la suppléance de la chaire dont M. Blanchard est aujourd'hui le titulaire.

Aussitôt que M. Blanchard pénètre dans la salle, bondée d'étudiants, il est accueilli par des cris et des sifflets. Ne pouvant parler, il écrit au tableau qu'il va faire venir le doyen et demandera à faire fermer la faculté. Le tumulte redouble.

M. Brouardel arrive et dit que l'incident Heim a donné lieu à une enquête, qui a été poursuivie très correctement. De violentes protestations s'élèvent, mêlées des cris de : « Revision ! »

M. Brouardel ajoute que si le cours de M. Blanchard ne peut avoir lieu, la Faculté sera fermée. Un tumulte général accueille ces paroles.

Je vous préviens, ajoute M. Brouardel, afin que vous sachiez bien ce que vous faites. C'est votre affaire, si votre carrière se trouve entravée, vous savez à quoi vous serez exposés.

M. Blanchard essaye de reprendre la parole. Malgré de nombreuses protestations, il parvient à prononcer quelques phrases. Mais sa voix est bientôt couverte par les sifflets. On entonne le *De Profundis*, accompagné de cris : « Démission : » jusqu'au moment où le doyen de la Faculté déclaré la séance levée et le cours fermé.

Les étudiants se retirent en criant : « Vive M. Heim. »

L'*Evénement* dit que fermer la Faculté pour couvrir un seul professeur est une mesure vraiment excessive et il assure que le ministre de l'instruction publique se refusera à la sanctionner.

# LES AGRICULTEURS DE FRANCE

### Les warrants agricoles

La neuvième section de la Société des agriculteurs de France s'est occupée ce matin de la question des warrants agricoles ; après quelques observations présentées par M. Faligaod, parlant au nom des comices agricoles de l'Anjou.

La section a approuvé les termes du projet de loi présenté par la commission parlementaire, mais en y adjoignant deux vœux, le premier demandant que les privilèges des propriétaires soient mieux spécifiés, et le second demandant que la jurisprudence ne soit pas confiée aux juges de paix en référé.

# EN EXTRÊME-ORIENT

*Yokohama.* — Le gouvernement coréen mettra le ministre des affaires étrangères en accusation pour avoir donné l'île de Deer à la Russie.

*Pékin.* — La Russie a demandé que la question relative à la cession à bail de Port-Arthur et de Taben-Wan fut réglée d'ici au 26 mars.

Le Tsung-Li-Yamen a donné pleins pouvoirs à Hsu-Ching-Cheng, ministre de Chine à Saint-Pétersbourg, où les négociations sont ainsi transférées. On considère l'affaire comme arrangée.

La Chine a fait remettre au gouvernement japonais un document écrit par lequel elle consent à payer en mai l'indemnité de guerre.

*Berlin.* — Les croiseurs allemands *Deutchsland* et *Gefion* commandés par le prince Henri, chef de la deuxième division navale sont arrivés aujourd'hui 8 mars à Hong-Kong.

*Hong-Kong.* — Le prince Henri est arrivé. Le *Deutschland* va aux docks ou il restera une semaine.

# L'Espagne et les Etats-Unis

*Washington.* — Contrairement à certaines informations, les bons rapports entre les gouvernements américains et espagnols n'ont subi aucune altération dans ces derniers jours. On assure que les observations du gouvernement espagnol n'ont jamais revêtu la forme d'une demande formelle ; il ne s'est agi que de simples suggestions d'un caractère amical.

*Madrid.* — Après quelques inquiétudes on est persuadé ici que la paix ne sera pas troublée, les relations entre l'Espagne et les Etats-Unis restent amicales.

Dans tous les cercles politiques on assure que les dernières dépêches à sensation avaient complètement dénaturé, en leur donnant une tendance agressive, les rapports diplomatiques des deux gouvernements. Ces rapports n'ont pas perdu un seul instant leur caractère de bonne cordialité.

# TERRIBLE ACCIDENT DE TRAVAIL

*Paris.* — Un grave accident s'est produit ce matin, à 10 heures, dans une fabrique de pianos, rue de l'Ourcq. Au numéro 59 de cette rue M. Gehrling, mécanicien en pianos, occupe plus de 150 ouvrier. L'usine était en plein travail lorsque tout à coup se produisit une fissure à une chaudière à bouilleurs ; un jet de vapeur s'échappa avec bruit et atteignit un ouvrier nommé Tallot et son fils.

Tallot a 40 ans et son fils 13 ; l'un et l'autre sont grièvement brûlés. On les a transportés à l'hôpital St-Denis où, devant la gravité de leur état, le chirurgien en chef s'est refusé à laisser le commissaire de police les interroger.

Les ingénieurs ignorent, après quatre heures de recherches, à quelles causes attribuer la fissure de la chaudière qui s'est fissurée avec un bruit sec sans qu'une brique de la maçonnerie ait été déplacée.

Il est à craindre que les victimes ne survivent pas à leurs blessures.

# LE MAUVAIS TEMPS

*Paris.* — Le voyage de la reine d'Angleterre en France est retardé de 24 heures par suite du mauvais temps.

*Paris.* — La neige a eu pour conséquences d'arrêter complètement aujourd'hui les travaux dans les chantiers de l'exposition de 1900. Dans le chantier du pont Alexandre III, les ouvriers ont dû abandonner précipitamment le fonçage du caisson établi sur la rive gauche, que les eaux de la Seine arrivées presque à niveau du caisson menaçaient d'envahir.

*Vérone.* — Depuis deux jours, un violent ouragan renversant les cheminées, emportant les tuiles, s'est abattu sur la ville. Les toitures de la gare des tramways et de la fabrique de coton notamment ont été très endommagées.

*Cagliari.* — Par suite de la persistance de la pluie, les torrents débordent. La circulation du chemin de fer est interrompue entre Cagliari et Oristano. Le transbordement s'opère difficilement.

# TEMPÊTE DE NEIGE

### Sauvetage difficile

Un sauvetage très curieux dans son genre et qui mérite d'être signalé, vient de se produire près de Saint-Quentin.

Un malheureux, chargé de porter une dépêche dans une localité voisine, fut pris dans une tourmente de neige. On ne s'aperçut de sa disparition que le lendemain et quand on fut à sa recherche on le trouva inanimé sous un monceau de neige. On le transporta immédiatement dans une ferme voisine, et là, on s'aperçut que le cœur battait encore légèrement bien que tout son corps fut rigide et glacé.

Que faire ? pas de médecin, pas de secours. Après l'avoir vigoureusement frictionné, le fermier eut l'heureuse inspiration de lui faire prendre du sirop de Vial de Vaise dans de l'eau bien chaude. Peu à peu il eut la joie de voir le pauvre diable se ranimer et reprendre ses sens. Il continua le remède et quelques heures après le malade était sur pied et pouvait rentrer chez lui accompagné de son bienfaiteur.

Ce fait authentique fera peut-être sourire quelques incrédules, mais ceux qui, comme nous, ont vu ne seront pas surpris. Tout le monde connait en effet les merveilleux résultats que le sirop de Vial de Vaise produit contre les rhume, bronchite, catarrhe, grippe, et ce sauvetage d'un nouveau genre ne pourra qu'augmenter la vogue de ce produit déjà si apprécié des médecins et du public.

# GUERRE & MARINE

### Nominations militaires

*Paris.* — M. Jaubert, archiviste principal de 2e classe et employé au 12e corps a été placé hors cadre aux missions et mis à la disposition du département des colonies pour servir à Madagascar.

M. Obry de Labry, capitaine au 11e dragons a été désigné pour occuper le poste d'attaché militaire de la légation de la République française au Japon, en remplacement de M. de Pimodant, relevé de ses fonctions.

M. Mersey, conservateur des forêts, chef de bataillon de territoriale a été promu au grade de lieutenant-colonel.

### Nominations dans la marine

*Paris.* — Le capitaine de régate Arden du port de Toulon remplira à titre sédentaire, les fonctions de chef de la section de l'état-major du 5e arrondissement maritime à Toulon

Le lieutenant de vaisseau Voisin, du port de Toulon, est désigné pour embarquer comme officier torpilleur sur le *D'Assas*, en essais à Brest.

### Les inscrits maritimes

*Paris.* — A la date du 8 mars, le ministre de la marine a décidé que la durée de la présence effective des inscrits maritimes sous les drapeaux avant leur envoi en congé illimité sera porté dès maintenant de 39 à 42 mois.

# Nouvelles Diverses

### Un familier de l'injure

*Clermont-Ferrand.* — Le conseil de guerre du 13e corps d'armée jugeait aujourd'hui un nommé Pinel pour injures envers ses supérieurs ; à la fin des débats, le président ayant demandé à Pinel s'il avait quelque chose à ajouter, celui-ci a répondu :

« Je demande un sac d'avoine pour le président et une botte de foin pour les membres du conseil. »

Le conseil condamne aussitôt Pinel à 10 ans de travaux publics.

### Le doyen des maires de France

*Gap* — Hier, on a enterré à Pelleautier, commune de 400 habitants, M. Vallantin qui était maire de cette commune depuis 52 ans. M. Vallantin était le doyen des maires de France. Sur la tombe, le maire de Gap a prononcé un discours.

### Les accidents de Chemin de fer

*Khartow* — Un train de marchandises a déraillé sur la ligne de Balaschau ; la locomotive et trois wagons ont été brisés. Le mécanicien a été tué ; le conducteur et l'aide mécanicien et le chauffeur ont été blessés. Ce dernier mortellement.

### La marine allemande

*Berlin.* — La commission du budget du parlement allemand a voté à l'unanimité dans sa séance d'aujourd'hui tous les crédits demandés dans le budget de 1898 pour les constructions navales.

# Petites Nouvelles

*Paris.* — Ce matin, un incendie a éclaté vers 3 heures dans les écuries d'un marchand de bois, M. Breton, quai de la Rapée, 62 ; 4 chevaux ont été brûlés ; les dégâts sont sérieux.

*Vienne.* — La *Gazette de Vienne* publie un rescrit impérial nommant les nouveaux ministres.

*Hong-Kong.* — On signale un certain nombre de cas de peste. Il y aurait environ quatre décès dus à la peste par jour.

*Madrid.* — Le fameux toréador Frascuelo est mort des suites d'une pneumonie.

*Paris.* — Le nommé Gentil qui, au cours du procès Zola, avait crié : « A bas la France ! » et s'était colleté avec M. Coutant, avocat, vient d'être renvoyé devant la police correctionnelle.

# CHRONIQUE FINANCIÈRE

***Bourse de Lyon du 8 Mars 1898***

Le marché, sans être bon, a été cependant bien moins mauvais qu'on ne le pensait après la violente bourrasque d'hier à Paris, bourrasque provoquée par les nouvelles de Chine et, disons-le, surtout par la mauvaise humeur de la coulisse qui a saisi cette occasion pour attaquer l'ensemble du marché.

L'attitude de la Russie dans la question de Port-Arthur, n'a pas lieu de surprendre et provient certainement d'une entente avec l'Allemagne, qu'elle a laissée faire comptant bien prendre aussi sa part du gâteau. C'est le partage de la Chine qui commence et qui continuera sans qu'on en vienne aux mains, le morceau est assez gros pour satisfaire même les plus difficiles.

On a démenti les informations sensationnelles d'hier sur la question Cubaine, mais ce qui demeure c'est le change à 35.85. Aussi la reprise des valeurs espagnoles a été de peu de durée.

3 0/0, 104.10, 104.175 et 104.35, 104.45/25. Extérieure, 58 10, 57.75. Italien, 94.40, 94.35. Turc D, 22.40. Banque ottomane, 555, 553. Landerbank, 480. Lyonnais, 857 50, 860 et 870/5 au 31 mars. Suez, 3490. Nord-Espagne, 78. Saragosse, 136. Les recettes de ces deux lignes sont en forte augmentation, mais le change paralyse tout. Rio, 712, 710. Traction, 133, en reprise sur l'affaire du métropolitain.

### COMPTANT

De ce côté aussi il y a eu quelques ventes de réalisations ou des gens apeures que les hauts cours pratiqués sur certaines valeurs rendent prudents.

Gaz de Lyon, 893, 888. Act. Horme, 205. Parts 210. Comté, 275, 279, 276. Franco-Russes, 360. Huta, 4275. Montrambert recule à 890 pour finir à 897 après 910 au plus haut. La Péronnière continue son petit mouvement de hausse à 415, 410. Tram. 1550. Act. nouv. 1480. Jonage 525, 520. Plaques Lumière, 5750, 5600, 5650 Sineux en reprise à 335. Mines d'Héraclée, 465. Usines du Rhône, 135.

### MARCHÉ EN BANQUE

Rien de particulier à signaler en dehors de la hausse de la Briansk.

### ACTIONS

Urikany, 106.»». Tharsis, 186 »». De Beers, 687.»». East Rand, 106.»». Goldfields, 105.»». Robinson Gold, 200.»». Simmer et Jack, 81.58 Mozambique, 49.»». Randfontein, 41.»». Chartered, 70.50. Verreries Mulatière, 590.»». Pompes funèbres, 807.»». Parts Pomp., 48.75. Volga-Vichera lib. 700.»». non lib. 705.»». Ponomareff, 635.»». Parts Ponomareff, 105.»». Constructions méc. anc. 952 1/10 Const. 695 Péchiney nouv. 695.»». Cleveland, 540.»» Sud Russe, 785.»». Glaces hygiéniques, 125.»». Tram. Cherbourg, 130.»». Tram. Douai, 511.»». Tram. Limoges, 710.»». Tram. Caluire, 1080. Tram. d'Ecully nouv. 660.»». ancien, 675.»». Tram. de Toulouse, 489. Tram. Roanne, 530. Tram. de Neuville, 1140. Ouest électr. 545.»». Tram. de St-Etienne, 558.»». Horme, 108.75. Tram. de Saint-Paul, 498. Pottendorf, 514.»». Tramways de Besançon, 490. Parts Kama, 40. Tramways de Versailles, 450. Bérestow, 300. Tram. de Grenoble, 555 »». Démenagem., 525. Tramways d'Oran, 600.»». Taganrog, 1620.»». Etablissem. Casati, 300.»». Haut Volga, 612. Cables Berthoud, 930.»». Cape Copper, 133.»». Donetz, 1075 »». Céramo, 550. Tr. d'Aix, 55.»». Appareillage, 240. Forc. mot. de l'Arve, 1620. Phonographe, 149.»». Pellicules fr. 1550.»». Katchkar ord. 25 »». priv. 84.»». Briansk, 1414.»». Platrières du Sud-Est, 235. Fabrique française de chapeau feutre-laine, 630.»». Stéarinerie de Lyon, 136.»». Part Voies ferr. 840. Manufactures de Champforgeron, 99.50. Anasaha, 26.50. Ateliers franco-russes, 137.»». Bar américain, 117. Tram. d'Avignon, 500.»». Alpines, 336.»». Banque privée, 650, 645.»». Photogravure anc., 732.»». Ph. nouv. 735 »». Agence Fournier, 450.»». Sheba, 54 »». Dombowaïa, 1620.»». Rochet Schneider, 555.

### OBLIGATIONS

Bons à lots de l'Exp. de 1900, 17.75. Bons de l'Exp. de 1889, 6.50. Méridionales d'Italie, 330.»». Makeewka, 498.»». St-Denis, 470.»». Eaux Barcelone 4 0/0, 487. Traction, 465.»». Prokhoroff, 512. Pottendorf, 472.»». Donetz, 514 »». Mines de Communay, 307.»». Union électrique, 460.»». Lots turcs, 111.»». Sélo, 511. Péchiney, 510. Stéarinerie de Lyon, 500.»». Monaco, 307.

Fond. Laminoirs et tréfil. br. cuiv. Lazare Weiller et Cie, 4 0/0, 480.

### CHANGE

Barcelone, 35.»». Rome 105.15. Lisbonne, 48.1/2. Buenos-Ayres, 170.50. Chèques sur Londres, 25.27 1/2 — Argent en barres : Londres 25 p. ./.. Paris, 567, 575.

CH. DAMEY.

# CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 8 mars 1898*

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence de *M. Ballet-Gallifet.*

Le conseil désigne MM. Bossy, Gonindard, Molard, Decléris et Giénat pour constituer la commission chargée d'acquerir quelques-unes des œuvres d'art figurant à l'exposition des Beaux-Arts.

La ville est autorisée à ester en justice pour se défendre dans un procès où elle est appelée à la garantie pour des dégâts causés par la compagnie Fourvière-Ouest-Lyonnais dans ses travaux.

Le conseil décide d'acquérir à M. l'abbé Bridet un lot de terrain destiné à créer une place publique entre les rues Garibaldi, de la Buire, Paul Bert et Neuve de la Villardière, au prix de 280.000 fr.

MM. Benassy et Cadet sont désignés pour faire parti du jury chargé de statuer sur le concours pour la construction du lycée de jeunes filles.

Une discussion s'engage sur le renouvellement du bail de l'emplacement occupé pour le matériel des fêtes publiques. *M. Favre* démontre que le matériel coûte fort cher à la ville et qu'elle a intérêt à le vendre pour donner à l'adjudication les fournitures de drapeaux mâts et trophées.

Malgré les efforts de MM. *Bessières et Cadet* qui voudraient emmagasiner le matériel des fêtes dans la caserne des pompiers (drôle d'idée !) le conseil demande à l'administration d'étudier la question et de lui présenter un rapport à ce sujet. Sous le bénéfice de cette restriction le bail est renouvelé pour un an.

### Le nouveau lycée

*M. Beaudet* présente un rapport sur le choix d'un emplacement pour la construction d'un nouveau lycée de garçons. La commission écarte les divers terrains offerts par les particuliers pour des raisons quelconque, dont la principale est l'éloignement de la ville. Elle propose, par l'organe de son rapporteur l'acquisition au prix *probable* de 75 francs le mètre des terrains militaires des Brotteaux, dont nous avons déjà parlé.

*M. Gourju* proteste contre l'examen du dossier par la première commission qui est celle des finances et non par celle de l'instruction publique, puis il critique le choix du terrain proposé par le rapport. L'honorable conseiller démontre que le lycée construit en cet endroit n'aura que 24,000 mètres carrés sera insuffisant pour contenir les externes et les internes. Il se demande si le terrain proposé offre toutes les garanties de salubrité et d'imperméabilité. Enfin, il demande un supplement d'examen du projet.

*M. Firmery*, dans un langage pompeux, plein d'une emphase comique proteste contre les arguments serieux de M. Gourju. Il s'attire de la part de *M. Gourju* une verte réponse.

*M. Bessières* affirme que le terrain des Charpennes doit être choisi ne serait-ce que pour permettre à l'enseignement laïque de lutter

---

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 9 mars 1898

— 30 —

# Fonctionnaires et Boyards

### Par le Prince J. LUBOMIRSKI

— Tu crois cela ? Tu ne connais guère les femmes : elles aiment le fruit défendu... Causez bien ensemble la première fois qu'elle viendra, et dites-vous adieu pour quelque temps ; car, je te l'ai dit, la lutte entre Schelm et moi va commencer, et je ne veux pas lui donner prise sur moi... Je prendrai mes dispositions pour que ta fiancée ne revienne plus ici... Maintenant que todt est convenu, travaillons... Tu enverras à tous les officiers du cercle de gendarmerie la circulaire que voici :

Popoff s'inclina et commença son travail, pendant que le gendarme continuait à lire sa correspondance.

Presque à la même heure, Wladimir longeait la rue où se trouvait la maison habitée par Tatiana. L'aspect du comte avait complètement changé : il portait le costume d'un riche propriétaire sibérien : fourrure d'ours, bonnet de zibeline.

Les autorités lui laissent sa liberté d'action, personne ne songeait à le chicaner ni sur sa tenue ni sur sa manière de vivre, et l'exil en Sibérie avait cessé d'être pour lui une peine disciplinaire.

Il allait droit devant lui, le nez au vent les mains dans les poches.

Soudain, un élégant traîneau entra dans la rue, venant d'une voie latérale.

Lanine reconnut le gouverneur général de la Sibérie orientale accompagné d'un de ses aides de camp. Wladimir avançait toujours ; il fut bientôt à côté de la voiture ; selon l'usage et la consigne, il salua le gouverneur en ôtant son bonnet.

Le général lui fit de la main signe d'approcher.

Wladimir obéit.

— Colon Lanine, dit le gouverneur d'un ton sévère, pourquoi êtes-vous en ville aujourd'hui ?

Wladimir fut étonné de cette sévérité, à laquelle il n'était pas habitué.

— Excellence, répondit-il, je croyais.

— Vous ne devez pas abuser de l'indulgence que l'on vous témoigne ici... Votre résidence est à Pokroff ; vous ne devez pas vous en absenter sans permission ! Avez-vous votre permission ?

— Excellence !...

— Cette fois, je n'insiste pas ; mais à l'avenir, faites attention à vos actes ! Vous êtes un homme dangereux !

— Je suis innocent !... essaya-t-il de dire.

Le gouverneur l'interrompit en fronçant le sourcil :

— Ah ! ne recommencez pas !... J'ai reçu de Saint-Pétersbourg des ordres qui vous concernent ; en haut lieu on parle de tout autre chose que de votre innocence... Je vous conseille d'être plus circonspect, si vous ne voulez pas me voir forcé d'user de sévérité envers vous.

Wladimir, stupéfait de se voir traité ainsi par le gouverneur, qui lui avait toujours témoigné de l'amitié, avait l'air tellement contristé, que le général en eut pitié :

— Mon cher ami, dit-il à l'aide de camp, soyez assez bon pour aller chez le marchand Lapteff, lui dire de venir au palais : j'ai besoin de lui parler à propos de la fête que je veux donner à la fin de l'hiver. Il demeure dans la rue Bazarnoï, crois. Je vous attendrai ici... Allez, et faites vite !

L'aide de camp comprit qu'on désirait l'éloigner : il descendit du traîneau.

Wladimir voulait continuer son chemin ; le général lui fit signe de demeurer.

— J'ai été obligé de vous parler ainsi, mon cher comte, dit-il alors, car j'ai reçu des ordres sévères à votre endroit.

— Ce matin, m'est venue de Saint-Pétersbourg une lettre écrite tout entière de la main de M. Schelm, chef de la chancellerie au ministère de l'intérieur. Cette lettre vous concerne. Il m'est enjoint de vous traiter avec la plus grande rigueur, et de sévir cruellement à la moindre infraction aux lois disciplinaires.

— M. Schelm ! voulut dire Wladimir ; c'est mon ennemi... c'est celui...

— Chut ! dit le gouverneur... Je ne dois même pas écouter ces choses-là. Ces mots prononcés par vous sont déjà un crime.

Je ne sais si vous êtes innocent ou coupable, et cela ne me regarde pas. Je dois cependant avouer que votre manière d'être n'est pas celle d'un criminel bien endurci. J'ai du respect pour votre femme et de la sympathie pour vous, voilà pourquoi je vous avertis.

« A l'avenir, si vous venez en ville, fuyez-moi comme la peste ; si je vous y rencontre, je me verrai forcé de sévir. En second lieu, mettez-vous bien avec vos chefs immédiats, l'ispravnick et le stanovoï, car je ne pourrai plus vous protéger contre eux. Ceci entendu, excusez-moi auprès de la comtesse, que je ne pourrai plus voir à l'avenir, et soyez excessivement prudent... Adieu.

— Excellence, ne m'abandonnez pas ! Je suis innocent.

— Je n'y puis rien. Je suis fonctionnaire et obligé d'obéir aux ordres reçus. Il ne m'appartient pas de discuter votre culpabilité ou votre innocence. Si vous m'y obligez, je sévirai à contre-cœur, mais je sévirai Tenez-vous-le pour dit.

L'aide de camp réapparaissait, sortant de la rue adjacente. Le gouverneur fit à Wladimir un signe de congé ; le traîneau continua son chemin.

Le comte resta au milieu de la rue comme frappé de la foudre. Il s'était bercé depuis deux mois, d'espérances qu'il voyait s'envoler comme de la fumée.

L'indulgence du gouverneur, la politesse prévenante du chef des gendarmes — que Wladimir interprétait à son avantage, car Tatiana lui avait fait mystère de la scène de la forêt — lui paraissaient être le signe infaillible d'un retour aux jours meilleurs. Il croyait sa pétition partie ; il espérait à tout moment voir son innocence proclamée.

Les paroles du gouverneur le plongèrent dans le désespoir. Il demeura quelques secondes immobile ; puis, se frappant le front, il s'achemina résolument vers la maison occupée par sa femme.

Tatiana l'attendait pour déjeuner. Ce coup inattendu avait tellement bouleversé les traits de l'exilé que Tatiana s'en aperçut aussitôt.

— Bon Dieu ! Wladimir, qu'avez-vous ?

— Ce que j'ai, répondit Wladimir, dont l'aspect était farouche, j'ai que c'est un enfer et que je ne veux plus courber la tête sous l'injustice, car il est inutile de compter sur l'équité des puissants de ce monde !

— Vous m'effrayez, Wladimir.

— C'est fini. L'ostracisme qui pèse sur moi est manifeste. Nous n'avions qu'un misérable ennemi, cet ispravnick que le démon avait mis sur mes traces ; eh bien ! Tatiana. maintenant, cet homme que nous méprisions, il nous faudra le ménager. Le général a reçu des lettres de Saint-Pétersbourg. La rancune de Schelm nous poursuit jusqu'ici. Le gouverneur doit s'incliner devant les ordres de plus fort que lui. Il m'a chargé de l'excuser auprès de vous, car il ne pourra plus vous recevoir ! Quant à moi, je redeviens le colon Wladimir, soumis à toutes les rigueurs de l'exil disciplinaire et à toutes les tracasseries des employés subalternes.

— Mais ce gendarme, cette pétition ?

— Ce gendarme est un fonctionnaire comme les autres ! Il a pu se croire un homme pendant un mois ; maintenant il est redevenu l'automate dont les mouvements sont dirigés par un fil tenu à Saint Petersbourg par une main invisible.

« Il n'a pas envoyé la pétition, ou il aura reçu une réponse qui le force à l'inaction, sinon à l'hostilité. C'est vraiment, quand on voit ces choses-là, à s'en insurger, non contre Sa Majesté, mais contre le système qui nous régit !

Tatiana etait pensive.

— Le gouverneur, dit-elle, cet homme si sensible, si équitable, si bon, serait devenu, lui aussi.

— Il m'a conservé sa bienveillance, mais il est obligé d'exécuter des ordres supérieurs. Non, voyez-vous Tatiana, je ne pourrai obtenir justice ! Je suis seul et. bien qu'innocent, trop faible vis-à-vis de cette franc-maçonnerie de fonctionnaires ! Assez comme cela ! Espérant dans l'équité du gouvernement, je me suis jusqu'à présent refusé à toutes les ouvertures faites par des exilés dont le but est de se délivrer à force ouverte du joug qui pèse sur eux. Les autres conjurés sont plus ou moins coupables. Fort de mon entière innocence, j'attendais, calme, que la lumière se fit ; j'ai attendu deux ans. Assez !

— Que voulez-vous faire ? interrompit Tatiana, effrayée de l'exaltation de son mari.

— Il existe dans la région de la Sibérie orientale une vaste organisation d'exilés. Ils sont soumis à une administration régulière ; ils se choisissent un chef tout-puissant. Leur but est de s'affranchir de la domination russe, de se frayer par la force un chemin à travers la terre des Herbes et l'empire du Milieu, vers des pays libres et civilisés, où la férule du tzar ne puisse plus les atteindre. L'hiver, quant le lac Baïkal est pris par les glaces, quand l'œil de l'autorité ne peut plus les surveiller, ils se réunissent dans une île déserte ; là, ils murissent un plan de révolte et d'affranchissement. Je connaissais l'existence de cette association depuis six mois, car depuis six mois on m'a proposé d'en faire partie. Je n'ai pas accepté, parce que, me sachant innocent, je ne voulais pas devenir coupable ; je ne vous en ai jamais parlé, car ce n'était pas mon secret. Aujourd'hui que tout espoir de réhabilitation est perdu pour moi, je me décide... On ne veut pas me rendre justice, je me la rendrai moi-même ! Ah ! je les connais bien, mes compatriotes en place ! Ils vous disent : « Attendez, espérez ! Par votre conduite, montrez au gouvernement votre répentir ; on agira pour vous, et un jour... peut-être... J'ai attendu deux ans !... On meurt comme cela à la peine, et ensuite on réhabilite votre mémoire. « Quel dommage, dit-on alors, qu'un homme pareil ait été si cruellement atteint ! » On indemnise des parents éloignés pour la misère de l'homme mort d'un accès de désespoir ! Non, Tatiana, je n'ai aucune disposition au martyre, et vous, belle et sainte, je ne veux pas vous rendre la vie...

— Mais, mon Wladimir, interrompit Tatiana, je suis heureuse ici. Cette intimité que vous rêviez jadis, ne l'avons-nous pas ? Qu'importe que ce soit à Irkoutsk ou à Paris ?... Nous vivons l'un par l'autre.

(*A Suivre*).

contre les établissements religieux des Brotteaux. A son avis, 24.000 mètres suffiront parfaitement pour un lycée d'internes et d'externes.

Les conclusions du rapport sont adoptées après une heure de discussion.

⁂

*M. Beauvisage* présente un rapport sur le projet de construction du Muséum d'histoire naturelle au Parc de la Tête d'Or. Le rapporteur s'oppose à ce projet et demontre que le Muséum doit rester au **Palais St-Pierre**, où on doit débarasser des locataires du rez-de-chaussée, qui sont un danger perpétuel d'incendie. Le rapporteur, qui est un franc-maçon distingué, voudrait aussi qu'on démolisse l'égliseSaint-Pierre.

Le rapport de M. Beauvisage est approuvé par le conseil et l'administration est invitée à présenter un projet d'agrandissement du Palais Saint-Pierre.

*M. Garnier* demande que le concours hippique installé sur le cours du Midi soit placé une année du côté Rhône, l'autre année du côté Saône, peur ne pas *incommoder* toujours le même côté du dit cours. *M. Ballet-Gallifet* démontre que la chose est impossible et la séance est levée à 10 h. 45.

**J. D. B.**

## LA SUPPRESSION DES OCTROIS

II

C'est le 22 avril 1897 et le 4 mai de la même année que M. Barthou, communiquait à M. le maire de Lyon ses objections aux taxes de remplacement votées par le conseil municipal dans sa séance du 28 avril 1896. Ces observations portaient :

1· *Taxe sur la propriété bâtie.* — Le ministre faisait observer que cette taxe serait supportée en fait par le locataire et qu'elle frapperait les commerçants et les industriels dans une proportion plus forte que les autres habitants. Par contre, le ministre estimait que la taxe ne pouvait être perçue sur le revenu brut des immeubles, mais qu'il serait plus équitable — le principe de la taxe étant admis — de s'en tenir à la valeur locative nette.

2· *Taxe sur les propriétés non-bâties.* — Le ministre faisait observer que le conseil municipal n'avait pas précisé son mode d'exécution sur le point de savoir par qui et comment seraient classés les terrains pour l'estimation de leur valeur.

3· *Taxes sur les loyers d'habitation.* — Le conseil proposait de percevoir un droit de :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 0/0 sur les loyers | de Fr. | 200 à | 499 |
| 4 0/0 — | de.... | 500 à | 1.199 |
| 5 0/0 — | de.... | 1.200 à | 2.999 |
| 7 0/0 — | de plus de.... | | 3.000 |

Les loyers de moins de 200 fr. seraient exempts de tout droit.

Ces taxes avaient un caractère progressif en opposition avec les idées du gouvernement et avec les votes antérieurs des Chambres et le ministre demandait leur remplacement par un taux uniforme pour tous les loyers supérieurs à 200 francs. Le ministre voulait aussi que le conseil précise la personne à inscrire sur le rôle des contributions, locataire ou propriétaire.

4· *Taxe sur les loyers de commerce et de l'industrie.* — M. Barthou faisait remarquer que cette taxe de 1 0/0 pour les loyers de moins de 3 000 francs et de 1.50 0/0 pour les loyers supérieurs à 3 000 francs atteindrait les commerçants et industriels déjà frappés par la taxe sur la propriété bâtie. En outre, le ministre faisait ressortir que la somme qui leur serait réclamée de ces deux chefs serait hors de proportion avec les avantages qu'ils retireront de la suppression des octrois, avantages qui, pour certains commerçants tels que les papetiers, les merciers, les tailleurs, les marchands de tissus, etc., seront bien peu importants sinon entièrement nuls.

Le projet du conseil municipal ne précisait pas suffisamment à quelles personnes la taxe serait applicable et le ministre faisait observer que si elle frappait les débitants, les maitres de pension et les officiers ministériels, elle faisait double emploi avec les taxes particulières, auxquelles les contribuables de ces catégories demeurent soumis d'autre part.

5. *Taxe sur les successions.* — Tout en admettant le principe des taxes sur les successions, les ministres craignent que l'établissement d'un impôt communal sur les successions, coïncidant avec les majorations des tarifs au moyen desquels il sera fait face au dégrèvement qui doit résulter de l'adoption du projet de loi sur la déduction du passif, n'ait pour conséquence de susciter la fraude, ce qui, au point de vue du produit, entraînerait des mécomptes à la fois pour le Trésor et la Caisse municipale.

6· *Taxe sur les débitants de boissons.* — Le projet prévoyait d'abord un droit proportionnel du sixième du loyer et un droit fixe suivant la location. Quoique la taxe parut acceptable, le ministre faisait observer que la taxe proposée aurait pour résultat de rétablir au profit de la ville le droit de 5 fr. 94 qui serait abandonné par l'Etat. M. Barthou déclarait que l'Etat ne voulait rien abandonner.

Il demandait en outre au conseil préciser si les taxes seraient établies sur l'ensemble des établissements, y compris les habitations personnelles ou sur les locaux professionnels ; enfin dans ceux-ci taxerait-on même certaines parties des locaux non affectées au débit, comme chez les épiciers, boulangers, etc., tenant en même temps débit ?

6 bis. *Taxe remplaçant les droits sur l'alcool.* — Le gouvernement la repoussait purement et simplement, mais ne voyait aucun inconvénient à ce que la ville en récupérât le produit par un remaniement.

7· *Taxes sur les chevaux et les écuries ouverts au public.* — Au cas où cette taxe atteindrait les chevaux de troupe, le ministre de la guerre voulait qu'on stipule qu'elle soit réduite de 80 à 50 francs pour chaque cheval de troupe.

8· *Taxe sur les marchés découverts.* — Ne soulevait aucune objection.

9· *Taxe sur les maisons neuves et l'entretien des immeubles.* — Ces taxes présentaient selon le ministre le défaut d'être basées sur le nombre de mètres carrés occupés par les bâtiments sans s'occuper du nombre d'étages.

1· *Taxe sur les cafés-concerts, les offices ministériels et les internats.* — Le quatrième paragraphe de l'article 10, qui frappait d'une taxe de 20 francs par tête d'élève et par an les internats, manquait de précision, car il se terminait par ces mots « établissements d'instruction ou *autres* ». Cet « autre » avait pour but, dans la pensée du conseil, d'atteindre toutes les communautés, hospices, séminaires, couvents, etc... Cette perfidie, dictée par une pensée de haine contre les établissements religieux, n'échappa pas au ministre qui en fit ressortir l'illégalité.

M. le ministre de la justice formulait de sérieuses objections contre les taxes fixes et proportionnelles frappant les offices ministériels. Elles portaient sur les points suivants :

Les officiers ministériels supporteront déjà les taxes générales imposées par le conseil ; aucune assimilation n'est possible entre les officiers ministériels et les établissements spéciaux pour prendre prétexte de les frapper d'une taxe de remplacement, quand l'abolition de l'octroi ne doit pas leur procurer de profit. Enfin, les taxes du conseil étaient établies d'une façon arbitraire sans tenir compte de l'importance et des revenus de certains offices par rapport aux autres.

Telles étaient les observations de détail que le ministre présentait sur chaque taxe de remplacement proposée par le conseil. Enfin, le ministre déclarait que l'Etat ne renoncerait pas à percevoir un droit sur l'alcool et demandait la suppression de l'article 12 qui prévoyait cette renonciation.

(*A suivre*).

**J. B. D.**

## Fête de l'Université catholique

L'abondance des matières ne nous a pas permis de rendre compte hier de la fête patronale de l'Université catholique qui a été célébrée lundi en l'église Saint-Martin-d'Ainay.

Son Eminence le cardinal archevêque de Lyon, chancelier de l'Université libre, a dit la messe à 9 heures, assisté de M. Vindry, vicaire général, et de M. le chanoine Delaroche, archiprêtre d'Ainay.

MM. les chanoines Vernay et Bussant représentaient le chapitre de la Primatiale. MM. Lebas et Forest, vicaires généraux, des PP. Jésuites. des PP. Dominicains, MM. les supérieurs des Chartreux, des Minimes et beaucoup de membres du clergé assistaient à la cérémonie.

Mgr le recteur, MM. les doyens et professeurs en robe occupaient le côté droit de la nef. On remarquait dans le côté gauche M. le président et les membres de la Société civile.

Les étudiants ecclésiastiques remplissaient le chœur ; les autres étudiants et les nombreux amis des Facultés catholiques étaient rangés dans les nefs latérales.

M. Ruest, le distingué organiste d'Ainay, a fait entendre les plus jolis morceaux de son répertoire.

A la fin de la messe, le P. Gressien, de la Compagnie de Jésus, a prononcé un éloquent panégyrique de saint Thomas d'Aquin et montré la mission providentielle du Docteur angélique, les devoirs qu'elle nous impose et les promesses attachées à l'accomplissement de ces devoirs.

M. le vicaire général Vindry a donné ensuite la bénédiction du Très-Saint-Sacrament.

A midi, dans la grande salle des Facultés, a eu lieu un dîner sous la présidence de Son Eminence.

Au dessert, Mgr Dadolle a prononcé une éloquente allocution dans laquelle il a exprimé au vénérable cardinal l'hommage de filiale soumission, dont il a prié Son Eminence de vouloir bien se faire l'interprète auprès du Souverain Pontife, au nom des Facultés catholiques.

Son Eminence a répondu à ce toast éloquent par quelques paroles toutes remplies d'une pénétrante et communicative émotion.

**HERNIES** 30 ans *de succès*
**sans opération et souvent en 15 jours,** guérison radicale (supprimant les bandages). **Les preuves irréfutables sont à l'appui. Dr GAILLARD, de *l'Université américaine de Philadelphie,* médecin de la Faculté de Montpellier, 1, quai Charité, à LYON.**

# Chronique Locale

**LE CALENDRIER.** — Mercredi 9 mars, 58· jour ; soleil : lever 6 h. 25, coucher 5 h. 34. Lune P. L.

St Cyrille, Ste Françoise.

Chez les juifs, 2· jour de la fête *Pourim* (fête des sorts).

1880. — Le Sénat repousse l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, proposé par Jules Ferry et votée par la Chambre.

**La meute hurlante des radicaux.** — Les conseillers municipaux du 6· arrondissement avaient été sommés par leurs radicaux d'électeurs de s'expliquer sur le vote des secours accordés aux enfants indigents de *toutes* les écoles Ils l'ont fait dans une réunisn qui a eu lieu samedi à la brasserie du Parc.

Les sectaires et irréductibles de quelques-uns de leurs groupes leur faisaient un vif grief de ce vote qu'ils appelaient une conversion à droite et criaient très fort à la trahison. Les attaqués avaient voulu s'en expliquer devant leurs électeurs.

On est obligé de reconnaître qu'ils le firent avec une certaine crânerie, assumant toute la responsabilité de leur vote, M. Fontaine en refaisant l'historique de la question et M. Gonindard en la plaçant sur le terrain humanitaire.

Il y avait là une sorte d'énergumène radical qui criait très fort en brandissant le *Bulletin municipal.* De nombreux discours pour et contre les conseillers sur la sellette furent prononcés et finalement un ordre du jour de confiance fut voté à une forte majorité.

**Promotions militaires.** — MM. Elsensohn, Cloteaux et Fourès, adjudants retraités du génie, sont nommés caserniers à la direction du génie à Lyon.

M. Verley. capitaine au 8· régiment d'infanterie, stagiaire à l'état-major du gouvernement de Lyon, est nommé officier d'ordonnance du général commandant la 2· brigade d'infanterie.

**Facultés catholiques.** — Le vendredi 11 mars, à 8 heures du soir, rue du Plat, 25, conférence par M. Ch. Jacquiee, professeur à la Faculté de droit : « Démosthène et la patriotisme au barreau d'Athènes. »

Le 18 mars, conférence pe M. de Lajudie, professeur à la Faculté de droit : La jeunesse du comte de Montalembert. »

**Société de géographie de Lyon.** — La séance que la Société consacre chaque année à l'exposé des récentes explorations des missionnaires catholiques aura lieu jeudi prochain, 10 mars, à huit heures et demie du soir, au siège de la Société, rue de l'Hôpital, 6.

M. Groffier, le rapporteur attitré de cet intéressant sujet, exposera les plus remarquables excursions effectuées en 1897 par les hommes de l'apostolat : aux pays aurifères de l'Alaska, — chez les Aïnos du Japon, — parmi les peuplades-primitives du Bengale — sur le Chatt-el-Arab, — aux villes mortes de la Transjordanie, — chez Ménélik, — sur le chemin de fer du Congo belge, — chez les Pygmées du centre africain.

**Œuvre du travail de Marie.** — Nous rappelons que la vente du Travail de Marie aura lieu le jeudi 10 mars, de une heure à huit heures du soir, dans les salons Monnier, 31, place Bellecour. Cette vente ne durera qu'un jour.

On sait que l'Œuvre du Travail de Marie procure à domicile des travaux de lingerie à trois cents mères de famille indigentes. C'est dire son importance et combien les achats que l'on peut y faire sont de première utilité.

**Cyvoct candidat** — Dans une lettre qu'il adresse à M. Vaughan, directeur de *l'Aurore*, Cyvoct dit :

« J'ai appris quelle vaillante campagne vous avez faite sur mon nom, pour obtenir mon amnistie. Le peuple, qui est souverain, va être appelé à dire son sentiment à ce sujet. Personnellement, je doute qu'il se montre sans pitié pour ceux pour lesquels nous combattons,

« Oui, j'en doute, et c'est pourquoi j'accepte le grand honneur que me fait le comité électoral qui s'est constitué dans le 13· arrondissement de Paris en vue de présenter ma candidature pour la 2· circonscription. »

**Arrestations.** — M. le directeur du Mont-de-Pieté de la rue Ste-Marie des-Terreaux a fait mettre en état d'arrestation les nommés André Trillat, 46 ans, employé, 12, rue Rivet, et Marie Verne, sa femme, qui s'étaiet présentés pour dégager une montre frappée d'opposition.

Les époux Trillat ont été conduits devant le commissaire de police de l'Hôtel de Ville qui les a gardés à sa disposition.

**Procédés de vidangeurs.** — Peu commodes messieurs les conducteurs des voitures de l'U. M. D. P. ! L'un d'eux a frappé la nuit dernière à coups de fouet un malheureux cocher de fiacre, sous prétexte qu'il ne lui livrait pas passage assez vite.

Le cocher voulut avoir le nom de son agresseur et il se rendit au dépôt de la Compagnie mais les voituriers le jetèrent à la porte après lui avoir administré une volée en règle.

Que diraient messieurs les vidangeurs si en manière de représailles les cochers de fiacre plongeaient un de leurs copains dans sa marchandise ?

**Les cambrioleurs** ont visité le domicile de M. Ernest Praly, cours Gambetta, 76, pendant qu'il était à son travail. On lui a volé 15 fr. et un complet valant 50 fr.

**Grand-Théâtre.** — Ce soir, relâche,

Demain, irrévocablement dernière représentation de *Le Roi l'a dit.*

Toute l'activité de la direction se concentre sur les études de la *Flûte Enchantée.*

On sait que le chef d'œuvre de Mozart, le chant du cygne du maître représenté trois mois avant sa mort, n'a jamais été joué à Lyon.

La *Flûte enchantée*, en effte, ne comporte pas moins de dix-neuf rôles difficiles dont nous publierons prochainement la distribution. De plus, les onze tableaux qui presque tous changent à vue, exigent une machinerie spéciale.

C'est donc, tant au point de vue musical, qu'au point de vue scénique, une création de la plus haute importance et qui clôturera la saison par une grandiose manifestation d'art.

**Théâtre des Célestins.** — La direction désireuse de montrer au public Mme Tariol-Baugé dans différents rôles de son répertoire, donne quelques représentations des *Cloches de Corneville*, avec le concours de cette artiste que l'on entendra prochainement dans la *Mascotte*, en attendant les *P'tites Michus*, l'opérette nouvelle des Bouffes-Parisiens, et *Baccace*, un des plus grands succès de Mme Tariol-Baugé.

Bientôt, première de *l'Etoile*, opérette-bouffe de Chabrier.

**Emulsion** d'huiles de **Foie de Morue,** Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

**CHABLY ! QUINA DÉLICIEUX**

**CACAO Fourey-Galland,** anémie, convalescence, diabète, 18, rue Paul-Chenavard, Lyon.

**Kina-Perrier,** *Apéritif.*

## SUSPENSION D'UN MAIRE

*Rive-de-Gier.* — M. Granjon, maire conservateur de Saint-Baul-en-Jarret, est suspendu de ses fonctions pendant un mois pour avoir employé des expressions très blessantes contre le préfet de la Loire dans une délibération du conseil municipal.

# DÉPARTEMENTS

## RHONE

**Villefranche.** — *Expropriations.* — La question des indemnités dues aux propriétaires et locataires expropriés par le chemin de fer Villefranche Tarare a soulevé de justes récriminations.

En effet, les indemnités données ont été dérisoires.

Les locataires, pour la plupart boutiquiers, en souffriront au premier degré, et plusieurs d'entre eux, se trouvant dans l'impossibilité de remonter ailleurs leur commerce, petits commerçants vivant au jour le jour, vont être violemment expulsés pour tomber peut-être dans une misère noire... et cela grâce surtout au président du jury, M. Laureng, ex-marchand d'andouilles, qui aurait dû défendre le petit commerce auquel il a appartenu.

Mais Môssieu Laureng a cru mieux faire ! Bombardé en sa qualité d'adjoint « président du jury », il s'est figuré être déjà député ou sénateur ou recevoir une Préfecture.

Hélas, ses services ne sont pas assez importants même pour obtenir le poireau traditionnel ; si la reine de Madagascar vivait encore dans sa grande île, il, eût risque peut être de passer 30· honneur.

Donc, le jury et M. Laureng en particulier se sont cruellement moqués des expropriés et de l'avis des gens sérieux, gens dont l'intérêt était de réclamer, d'offrir le moins d'indemnité possible, il ressort de leurs conclusions que les indemnités ont été vraiment dérisoires.

— *Agriculteurs de France.* — Dans sa troisième séance, cette société a désigné M. Perrault, professeur de viticulture à Villefranche, pour recevoir le prix agronomique destiné à l'auteur de la meilleure étude pratique et raisonnée sur la manière de disposer, tailler et conduire la vigne.

**Bourg-de-Thizy.** — *Conférence.* — Lundi dernier, à 8 h. 1/2 du soir, M. l'abbé Coldre, de Paris, a donné, dans la grande salle du Groupe d'études sociales, une conférence publique sur les « Questions actuelles. »

Beaucoup de personnes étaient venues, malgré le mauvais temps, pour entendre et applaudir le conférencier.

## LOIRE

**SAINT-ETIENNE.** — *Déraillement.* — Aujourd'hui, près de la gare de la Fouilleuse, un train de marchandises se dirigeait vers Saint-Etienne, lorsqu'arrivé près du passage à niveau, un wagon plate-forme dérailla et sauta par dessus la haie. Cinq autres wagons déraillèrent et se portèrent sur la voie n· 2, qui va se trouver encombrée pendant un certain temps.

Il n'y a fort heureusement aucun accident de personnes. Les trains de voyageurs subiront certainement beaucoup de retard.

**Roche-la-Molière.** — *Accident de mine.* — Un accident s'est produit hier au puits Dolomieu. Le sieur Marienno, âgé de 29 ans, est tombé d'une galerie et, dans sa chute, s'est fracturé le bras droit et luxé l'épaule gauche.

Il a été conduit à l'hospice des Mines ; il aura au moins pour deux ou trois mois de repos absolu.

**Firminy.** — *Incendie.* — Hier soir vers 8 heures 1/2, le feu s'est déclaré dans la grange du sieur Claude Vacher, boucher, rue des Trois-Ponts.

Les pompes de la ville amenées sur les lieux eurent bientôt raison du feu. Au bout d'une demi heure le danger avait disparu. Les dégâts consistent en cinq ou six quintaux de fois d'une valeur approximative de cent francs.

Voilà la cinquième fois qu'un incendie se déclare dans ce local, dans les mêmes circonstances et cela en l'espace de quinze mois.

Une enquête est ouverte.

**Montbrison.** — *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. Forest, un des négociants les plus estimés de notre ville. Nous présentons à M. l'abbé Forest et à sa famille que cette perte douloureuse met en deuil nos bien sincères condoléances.

**Saint-Chamond.** — *Caisse d'Épargne.* — Séances du 3 et 6 mars 1898, présidées par MM. Claude Chorlier et Joannès Haour :

| | | |
|---|---|---|
| 185 | Versements | 42.135 |
| 170 | Remboursements | 50.327.40 |
| | Excédent de Remboursements. | 8.192.40 |

Le caissier, JACQUIER.

— *Tapage.* — Hier soir, le jeune Colombet, âgé de seize ans, en état complet d'ivresse, faisait du bruit devant le théâtre Saïd, place Notre-Dame.

Les agents l'ont calmé en lui dressant procès-verbal pour ivresse et tapage sur la voie publique.

— *Concert.* — Le concert donné dimanche, au Jardin-Public, par la Société Philharmonique, malgré un temps froid, avait attiré beaucoup de monde.

**Saint-Paul-en-Jarret.** — *Suspension du maire.* — Un arrêté du préfet de la Loire vient de suspendre pour un mois de ses fonctions de maire de Saint-Paul-en-Jarret, M. Granjon.

On prétend que cette mesure a été motivée par l'attitude du maire qui, dans une réunion du conseil municipal, s'est livré à de violentes attaques contre l'administration préfectorale au sujet du chemin de fer de St-Héand à Pélussin.

Le maire soutenait un projet éloignant la ligne du Dorlay, contrairement au désir des industriels dont les usines sont installées sur cette rivière.

**REMÈDE MERVEILLEUX**
des MOINES BÉNÉDICTINS du PRIEURÉ d'IGUERANDE
**pour guérir promptement et radicalement**
*Anémie, Faiblesses, Vertiges, Maux d'estomac, de Poitrine, Constipation, Convalescence, Langueur, etc.*
Fr° mandat-poste, 5.40. M. BALMET, Phen, IGUERANDE (Saône-&-Loire)
PLUS DE 50 ANNÉES DE SUCCÈS ! Notice gratis franco.

# Dernière Heure

## Exploit d'anarchiste

*Paris,* — L'agent Bodin, du 20· arrondissement, arrêtait aujourd'hui boulevard de Belleville, pour tapage et scandale, le nommé Emile Meyer, dit Hiérard; au moment de son arrestation, Meyer portait à l'agent un coup de tire-point au-dessous de l'œil gauche en criant : « Vive l'anarchie ! »

Conduit au commissariat de police, Meyer a déclaré à M. Girard qu'il était anarchiste et qu'il cherchait à tuer un agent.

Il a été écroué au dépôt.

L'agent est assez grièvement blessé.

## Comment les Socialistes entendent les affaires

*Dijon.* — Les journaux ont annoncé que le Président de la République viendrait vers la fin de l'été à Dijon pour inaugurer le monument élevé en l'honneur du regretté président Carnot.

Or, rien n'est encore décidé à cet égard. C'est seulement jeudi matin que le comité du monument Carnot, accompagné du préfet, sera reçu à l'Elysée.

En outre, hier à la séance du conseil municipal socialiste, malgré le maire, le conseil a décidé de refuser tous les crédits nécessaires à la visite présidentielle.

1· Jusqu'à ce que l'état ait remboursé ce qu'il doit à la ville de Dijon.

Jusqu'à ce que tout conflit entre la préfecture et la municipalité ait cessé.

Jusqu'à ce que le préfet ait consenti à donner son approbation à toutes les délibérations du conseil, qu'il a refusée jusqu'ici.

La discussion du conseil a été des plus vives et un membre faisant allusion à l'accueil fait ici à la grâce accordée par le président de la République au condamné à mort Pacotte qui avait tué quatre personnes à Ruffey, s'est écrié : « Si le président veut venir, qu'on le fasse recevoir par les habitants de Ruffey. »

## Rentrée de Max Régis à Alger

*Alger.* — M. Régis, directeur de l'*Antijulf*, est arrivé ce soir à Alger par le *Duc de Bragance.*

Plus de vingt mille personnes massées sur les quais et les boulevards l'ont acclamé en chantant la *Marseillaise.* Les magasins juifs avaient fermé leurs portes. Aucun incident ne s'est produit.

## Le septennat maritime allemand

*Berlin.* — La séance du groupe du centre catholique consacrée à la discussion du septennat maritime a été très mouvementée.

Les députés catholiques bavarois ont critiqué en termes violents la politique du docteur Lieber. Leurs reproches ont revêtu un caractère tellement vif que Lieber, déjà malade, a quitté exaspéré la salle des séances.

Tous les députés catholiques bavarois ont déclaré qu'ils voteraient contre le septennat maritime.

Ce déplacement de voix laisserait subsister la majorité en faveur du septennat, mais comme le centre catholique redoute par dessus tout une scissions sur les questions politiques importantes, on craint de nombreuses abstentions qui pourraient changer le résultat final.

Le gouvernement n'attache pas d'importance à l'incident et il compte sur l'adoption du septennat.

## Chambre des communes

M. Curzon annonce qu'un télégramme du ministre d'Angleterre à Pékin dit que le bruit court que la Russie demande la cession de Port-Arthur et de Talienwan aux mêmes conditions que l'Allemagne a obtenu Kiao-Schéou.

La Russie demanderait aussi la concession du chemin de fer de Pétuna à Port-Arthur,

Nous avons, ajoute M. Curzon, télégraphié à Saint-Pétersbourg et à Pékin pour être renseignés.

M. Curzon dit que plusienrs demandes d'indemnités pour les pertes occasionnées à des sujets anglais par les opérations militaires de France à Madagascar sont soumises au gouvernement.

D'autres demandes sont réservées jusqu'à la décision de la France sur les indemnités se rapportant à Madagascar.

## La Russie à Port-Arthur

*Londres.* — On mande de Pékin le 8 mars :

Le Japon s'oppose énergiquement à la demande de la Russie. Il n'évacuera pas Wei-Haï-Wei, tant que la Russie restera à Port-Arthur.

## Le conflit hispano-américain

*Berlin.* — On suit avec la plus grande attention le développement du conflit hispano-américain.

Dans le monde diplomatique on est convaincu que les deux gouvernements ne veulent pas la guerre. En tout état de cause, la majorité des sympathies est plutôt pour l'Espagne.

De leur côté, plusieurs journaux allemrnds s'occupent aujourd'hui des relations hispano-américaines. La plupart estiment que la paix n'est pas menacée et ils espèrent que ni l'un ni l'autre des deux pays ne se laissera entraîner à des actes irréfléchis qui pourraient faire sortir la guerre d'une situation tendue.

*Vienne.* — Les journaux ne commentent pas encore l'incident hispano-américain. Les cercles politiques louent l'Espagne de défendre ses droits.

### Vote à l'unanimité des crédits américains

*Washington.* — La Chambre a voté à *l'unanimité* le crédit de 50 millions de dollars pour la défense nationale avec une augmentation de 183.000 dollars pour l'approvisionnement de la flotte.

Ce crédit n'a pas la signification d'une menace, dit le rapporteur, c'est une mesure de sauvegarde de l'honneur national. (*Applaudissements*).

## LE SUICIDE DE LA RUE DE SÈVRES

*Paris.* — L'identité de l'individu qui est venu voir Lehmann à l'hôtel de la Manche quelques heures avant sa mort est maintenant établie.

Avant d'habiter rue de Sèvres Lehmann avait occupé un logement à l'hôtel de Bruxelles, 28, rue de Dunkerque sous le nom de Vergnes. Très gêné à cette époque, il fabriquait une fausse traite de 600 fr. sur un nommé Gay, négociant à Paris et cherchait à la faire endosser par Mme Germain, la patronne de l'hôtel qui s'y refusait.

Lehmann réussissait cependant à se débarrasser de cette traite, le garçon d'hôtel espérant faire une bonne affaire avec ce juif, achetait la traite pour la somme de 150 fr. et l'endossait. Lehmann disparaissait après l'avoir roulé et venait habiter rue de Sèvres, sous le nom de Durieu. Le garçon qui trop tard avait reconnu le faux, se mettait à la recherche de l'escroc et, après de nombreuses recherches, allait trouver Léontine Legludic chez sa sœur, avenue Breteuil, et lui disait que s'il n'était pas remboursé, il allait déposer une plainte.

Léontine Legludec donnait alors l'adresse de Lehmann. Ce dernier prévenu aussitôt par elle allait consulter un de ses amis, homme d'affaires, qui lui expliquait les conséquences que cela pouvait entraîner à la cour d'assises et une nouvelle condamnation qui, jointe aux autres, pouvait entrainer la relégation. Lehmann fut alors rejoint à l'hôtel de la Manche par le garçon d'hôtel qui réclamait énergiquement son argent en disant que s'il n'était payé le lendemain, il déposerait une plainte.

Perdant alors complètement la tête, Lehmann se pendait à la suite de cette entrevue.

L'homme brun dont il a été tant parlé et qui vit Lehmann le dernier, n'est autre que le garçon de l'hôtel de Bruxelles. Il a été entendu aujourd'hui par M. Bertulus.

## LA MORT DE M. CAVALOTTI

*Paris.* — Le conseil municipal de Paris a adressé les télégrammes suivants à la Chambre des députés italienne et au journal le *Secolo* à l'occasion de la mort tragique de M. Cavalotti.

Voici le texte du télégramme adressé à la Chambre :

« Le conseil municipal de Paris adresse à la Chambre des députés d'Italie l'expression de sa profonde condoléance à l'occasion de la mort tragique de M. Cavalotti. La démocratie italienne perd en lui un de ses plus illustres représentants et la France un de ses amis les plus sincères.

« *Le président du conseil municipal,*
« NAVARRE ».

Voici le texte de la dépêche adressée au *Secolo :*

« Le conseil municipal de Paris profondément ému par la nouvelle de la mort tragique de M. Cavallotti, adresse au *Secolo* l'expression de ses sincères condoléances pour le deuil qui frappe la démocratie italienne. Le bureau du conseil prie le *Secolo* de lui faire connaître le lieu et la date des obsèques.

« Le Président du conseil municipal,
« NAVARRE ».

*Rome.* — Malgré la foule énorme qui se pressait sur le passage du convoi, on n'a eu à déplorer aucun accident, si on excepte un peu de confusion à la gare où on a crié : « A bas le sicaire de Crispi ! ».

Tous les députés de l'extrême-gauche sont partis à 3 heures pour Milan accompagnant la dépouille mortelle de leur chef.

*Rome.* — Le groupe socialiste a déposé à la Chambre un projet contre le duel.

# Les suites du procès Zola

### L'AFFAIRE PICQUART-ESTERHAZY

Les témoins du commandant Esterhazy viennent d'adresser à M. Picquart la communication suivante :

Paris, 8 mars 1898, 7 h. du soir.

Monsieur,

Voici la première partie de la solution qu'annonçait notre lettre d'hier soir, 7 mars. Nous avons décidé de déférer votre double refus de constituer des témoins au jugement d'un jury d'honneur chargé de prononcer définitivement sur votre situation vis-à-vis de notre client, M. le commandant Esterhazy.

Ce jury aurait la composition suivante : président, général de division Dufaure de Bessol, grand'croix de la Légion d'honneur, ancien commandant en chef du 19· corps d'armée, demeurant 5, rue Montaigne, qui accepte.

Le choix, pour la présidence, d'une aussi haute et aussi indiscutable personnalité, constitue, à lui seul, une telle garantie d'honneur, d'indépendance et d'impartialité, que nous n'admettons pas un instant que vous ne vous incliniez devant lui. Les membres, au nombre de six, désignés trois par nous, trois par vos amis, parmi les personnes ne rentrant dans aucune des trois catégories suivantes :

1· Parents ou amis personnels des deux intéressés, le commandant Esterhazy et vous ;

2· Personnes en relations ordinaires ou connues avec ces mêmes intéressés.

3 Personnes ayant connu légalement des affaires judiciaires récentes où vous avez figuré l'un et l'autre.

Les membres choisis par vous et par vos amis devront être agréés du général de division président. Vous voudrez bien, par suite, lui communiquer leurs noms dès que le choix de vos amis sera fixé.

4· Les six membres ainsi désignés adresseront au général de division président une déclaration écrite établissant qu'ils n'appartiennent à aucune des trois catégories sus-indiquées.

Le jour, le lieu et l'heure de la réunion du jury seront fixés par le général de division, président

Les parties interessées, le commandant Esterhazy et vous comparaîtront en personne. Elles pourront être assistées de leurs témoins si elles en ont constitué.

Pour le commandant Esterhazy :
Lieutenant-colonel BERGOUGNAN,
Commandant de SAINTE-MARIE.

Nous attendons votre réponse jusqu'à vendredi, 11 mars, 10 heures du matin.

### LE CAS DE M· COUROT

Le conseil de l'ordre des avocats dans sa réunion de cet après-midi, a fait comparaître devant lui M· Courot, avocat, qui avait crié : « Enlevez les chefs de l'armée » dans l'intérieur du palais, au cours du procès Zola.

Courot, qui avait déjà fait des excuses aux officiers supérieurs qui avaient entendu son propos, a allégué que, n'ayant pas déjeuné depuis le matin, il avait eu la tête un peu troublée et avait prononcé le cri incriminé pendant un moment d'excitation qu'il regrettait. Le conseil a prononcé contre lui la peine de six mois de suspension.

*FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT*

# ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 9 MARS

*Premier arrondissement.* — Veuve Gauzan, née Trouillet, sans profession, 62 ans, rue du Sergent-Blandan, 48, f. 10 h. ; Philemène Arringue, 13 mois, rue Baudeau, 34, f. 8 h. ; Veuve Reveyrand, née Delorme, tisseuse, 61 ans, place Colbert, 6 f. 11 heures.

*Deuxième arrondissement.* — Veuve Montillon, née Duquaire, rentière, 72 ans, église d'Ainay, f. 8 h. ; Veuve Hérard, née Berthon, sans profession, 65 ans, rue Condé, 21, f. 9 h. ; Epouse Coissonnet, née Berjoint, sans profession, 23 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. ; Epouse Morin, née Bajart, journalière, 59 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h. ; Augustin Boyer, capitaine, 41 ans, hôpital militaire, f. 11 h. ; Pierre Jacob, sans profession, 79 ans, Charité, f. 3 heures.

*Troisième arrondissement.* — Elise Bavier, s. p, 15 ans, église Saint-André, f. 9 h. ; Veuve Pugin, née David, s. p., 72 ans, rue Corne de Cerf, 29, f. 8 h.; Annet Faverjon, chauffeur, 42 ans, rue Champileuri, 7, f. 2 h.; Joseph Ribière, 1 an 1/2, rue Chaponney, 131, f. 7 h.; Louise Lambert, s. p., 15 ans, rue Ternois, 2, f. 9 h.; Clément Galerne, rue de la Vigilance, 12, f. 10 h.; François Platet, s. p., 62 ans, impasse Victor-Hugo, 6, f. 11 h.; L· Vincent, 13 ans, rue Danoir, 12, f. midi; Anthelme Berg, concierge, 64 ans, rue de Marseille, 4, f. 1 h.; Louis Chardet, 7 mois, av. de Saxe, 349, f. 4 h.

*Quatrième arrondissement.* — Epouse Dubois, née Boulay, tisseur, place Commandant-Arnaud, 9, f. 4 h.; Vve Pelosse, née Lapra, sans profession, église Saint-Denis, f. 2 h.

*Cinquième arrondissement.* — Néant.

*Sixième arrondissement.* — Daumur Charles. 11 mois, cours Lafayette, 51, f. 7 h,; Jules Curtet, tisseur, 71 ans, rue Cuvier, 173, f. 3 h. Joseph Fournier, marchand, 59 ans, cours Vitton, 51, f. 9 h.; Toinet, François, cuisinier, 50 ans, rue Hierre-Corneille, 6. f. 1 h.

# MARCHÉ DES SOIES

Les affaires sont toujours très calmes sur notre place et les marchés à livrer, dont les livraisons sont très importantes en ce moment, alimentent à peu près exclusivement notre condition des soies.

Les prix restent toutefois bien défendus pour tous les genres, sauf pour les qualités secondaires, qui accusent un peu de faiblesse.

Voici du reste les cours pratiqués durant cette semaine :

| | |
|---|---|
| **ORGANSINS** | |
| France fil et ouv. extra 26/30 d...... Fr. | 51 |
| — — 1·· ordre, 22/24........ | 48 49 |
| — — 2· — 22/24........ | 47 |
| Piémont, 1·· ordre ../........ | .. |
| Italie, 1·· ordre, 22/24........ | 47 |
| — 2· — 18/20........ | 46/47 |
| Syrie, 1·· ordre, 18/22........ | 46 |
| Japon, fil à l'Européenne, 1·· ordre 20/22. | 48 |
| — — 2· — 24/26. | 45/46 |
| Canton — 1·· — 24/26. | 38 |
| — — 2· — 22/24. | 37/38 |
| Chine, n. t. c. 1·· ordre, ../.. d··........ | .. |
| — — 2· — 40/45 d··........ | 38 |
| — T. C. 1·· ordre 35/40........ | 44 |
| **TRAMES** | |
| France, 1·· ordre ../.. d··........ | ../.. |
| — 2· — 22/24........ | 44/45 |
| Italie, 1·· ordre 18/20........ | 47 |
| Japon T. C., fil à l'Europ. 1·· or. 28/32 d··. | 45 |
| — n. t. c. — 2· — 24/26 d··. | 45 |
| Canton, fil à l'Européen. 1·· — 20/30 d··. | 36 |
| — — 2· — 22/24 d··. | 36 |
| Chine T. C. — 1·· — 36/40 d··. | 40 |
| — — 2· — 40/45 d··. | 39/37 |
| **GRÈGES** | |
| Cévennes extra 14/16 d··........ Fr. | 46 |
| — 1·· ordre, 10/12........ | 45 |
| — 2· — 11/13........ | 42 |
| Piémont, 1·· ordre, 13/15........ | 45 |
| — 2· — 11/13........ | 42/43 |
| Italie, 1·· ordre, 12/13........ | 42/43 |
| — 2. — 14/16........ | 40/41 |
| Brousse, 1·· ordre, 13/15........ | 41/«« |
| — 2· — 18/22........ | 37/40 |
| — 3· — ../........ | .. |
| Syrie, 1·· ordre, .9/11 d··........ | 41/42 |
| Japon fil à l Européenne, n·1 ./.. d··..... | |
| — — n· 2, 10/12..... | 40/41 |
| — Kakedah n· 2, ../........ | |
| Canton, fil à l'Européen., 1·· ord 9/11. | 33/34 |
| — — 2· - 11/13 | 32/33 |
| Chine Tsatles, 4· ./........ | .. ./. .. |
| — — 5· best........ | 30 |
| — — Gold Kilin........ | 28 1/4 28 1/2 |
| — Kahings vertes, n· 1........ | — 26 .. |
| — — blanches n· 2........ | .. ./. .. |
| Tussah fil, n· 1, 8 cocons........ | 19 19 1/2 |
| — n· 1, 2 — ........ | .. .. .. |
| Tussah ordinaire Brest n· 1........ | .. .. ./. |

En fabrique rien de nouveau à signaler sinon que tous les métiers demeurent tous occupés. Les petits taffetas et les tissus légers demeurent les favoris de la mode.

Milan est également sans activité et les transactions limitées. Prix relativement bien tenus avec un change variant entre 105 et 106.

Extrême-Orient, Shanghaï et Canton ont des affaires très réduites par suite du manque de stock et des prétentions élevées des détenteurs.

Yokohama est aussi très calme.

# BIBLIOGRAPHIE

**Le Clergé français,** *annuaire ecclésiastique et des congrégations religieuses.* 1 vol. in 8· 1 200 pages, 8 francs.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs l'apparition, pour 1898, de la nouvelle édition de l'*Annuaire du Clergé français.*

Cet ouvrage qui fut honoré en 1897, de nombreuses lettres de félicitations, parait cette année entièrement revu et remis à jour d'après les dernières mutations.

Tous les renseignements concernant le clergé de France et des colonies, y compris l'Alsace-Lorraine, s'y trouvent groupés par diocèses : haut-clergé, clergé paroissial, aumôniers, séminaires, congrégations, pèlerinages, etc.

L'*Annuaire du Clergé français* est le seul ouvrage qui ait réservé aux congrégations religieuses une part aussi large qu'intéressante. Toutes sont mentionnées, classées par diocèses, avec une notice historique sur leur fondation, suivie de leurs différentes œuvres ; de plus, elles se trouvent réunies dans une table générale, suivant l'ordre alphabétique, avec l'indication de leur but et l'énumération des diocèses où chacune d'elles possède des établissements.

Cet *Annuaire*, d'une utilité incontestable pour le monde religieux, est devenu le guide indispensable de tous ceux que leurs études ou leurs affaires mettent en rapport avec le clergé, les congrégations et les établissements d'instruction religieuse.

En vente à la Société de l'*Annuaire du Clergé français*, 19, rue Cassette, Paris, et dans toutes les grandes librairies catholiques.

# Spectacles & Concerts

**GRAND - THÉATRE.** — **Aujourd'hui**, mercredi 9 mars, relâche.

**THÉATRE DES CÉLESTINS** — **Aujourd'hui**, mercredi 9 mars, *Le Bâtard rouge.* Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, place Bellecour : Ouverte tous les jours jusqu'à 5 heures et le soir de 8 à 10 h.; éclairage électrique. Entrée. 50 cent. Le vendredi, 2 fr.

**CIRQUE RANCY.** **Avenue de Saxe. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, et jeudis et dimanches à 3 h.,** représentations variées.

Au programme : Mlle Pétresku, danseuse sur les mains ; Les chiens géants, présentés par Crosten, etc.

CIRQUE RODOLPHE-GUILLAUME, cours du Midi Perrache. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, jeudis et dimanches à 3 h.. représentations variées avec toutes les attractions nouvelles

Au programme : Les cinq frères Relampagos, les rois du tapis ; les ours acrobates du dompteur Max-Hill ; la gracieuse équilipriste sur le fil de fer Miss Ferrando ; les Garrigios au bambou japonais ; superbes chevaux dressés présentés en liberté par M. Rodolphe Guilliaume, directevr ; Mlle Lée, écuyère de haute école. Tous les clowns et Augustes, etc.

Avis. — La salle est chauffée et complètement à l'abri des intempéries.

**MUSIQUE MILITAIRE, — Tous les jours, de 2 h. à 3 h., au kiosque de la place Bellecour, concert.**

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE. — Tous les jours, ascension ; **panorama magnifique.** Prix : 1 franc.

# MARCHÉ AUX BESTIAUX

**Lyon-Vaise, 8 mars 1898.**

**Bœufs** amenés.... 646 | **Vendus** ...... 546
**Prix** (octroi non compris) **les 100 k. : 125 à 144 f.**
**Veaux** amenés..... 424 | **Vendus** ...... **tous**
**Prix** (octroi non compris) **les 100 k. : 100 à 116 f.**

Marché moyen, vente active ; cours sans changement.

**CÉRÉALINE GIRAUD**
**L'ALIMENT** le plus digestif pour les jeunes enfants, les estomacs les plus délabrés, les convalescents et les personnes âgées. Le meilleur potage le plus agréable, le plus nourrissant.
La Boite de 500 grammes, **1 fr. 50**
Dépôts à Lyon { **GIRAUD,** 22, rue Victor-Hugo. **Phie BOUSSENOT,** 89, r. de la République

*Le Gérant :* G. TOURNIER.

Imprimerie de la *France Libre*
35 et 35 *bis*, rue de Condé, Lyon
J.-B. BALLET, Directeur.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 8 Mars 1898

— 15 —

LE

# Secret de l'abbé Césaire

PAR

Léon de Tinseau

— Oui, seulement ju ne connais pas Montrupert, « Mon oncle, m'a-t-il répondu fort tranquillement, ne jouons pas au plus fin. De trois choses l'une : ou vous m'emmenez à la Grand'Combe, ou je vais prendre mes quartiers d'été à Saintes qui est tout près, ou bien vous me rendrez, avant de partir, le service d'aller demander poux moi la main de miss Wood. » De sorte que, mon ami, comme j'en suis pour abréger les préliminaires, j'ai l'honneur de te demander pour mon neveu, le marquis d'Entrevaux de Capdenac de Montrupert, chef du nom et des armes et seul rejeton mâle de sa maison, la main de miss Wood dont tu représentes en ce moment la famille, — à supposer qu'elle en ait une, — puisqu'elle est chez toi.

Le baron d'Uzel s'essuya le front, M. des Touches se promenait à grands pas sans répondre, tandis que Maurice, très pale, tenait les yeux fixés sur son père, oomme si la réponse qu'il allait entendre fût destinéa à lui-même.

— Et c'est à moi que ton neveu adresse sa demande ? interrogea le président au bout d'un instant de silence.

— En galant homme, il ne pouvait agir autrement. Il eût manqué de respect à toi et aux tiens en ne te prévenant pas, tout d'abord, de ses intentions. C'est à toi de voir. maintenant, quel parti du dois prendre.

— Mais enfin Montrupert ne peut pas épouser une fille sur laquelle il ne connait rien, si ce n'est la couleur de ses yeux ?

— Voilà précisément ce que je lui ai dit. Seulement tu ne sais pas à quel gaillard nous avons affaire. Si je ne m'étais chargé de sa commission il serait venu lui-même et, franchement, j'aimais encore mieux en causer avec toi.

— Eh bien ! alors, voici ce que tu vas rapporter à ton neveu : je m'engage à instruire miss Wood de la recherche dont elle est l'objet. Mais, pour des raisons à moi connues, je me réserve un délai d'un mois pour le faire. D'ici là, Montrupert s'engagera à tenir sa demande secrète à l'égard de tout le monde, même de la jeune fille, et à ne pas la revoir dans cet intervalle. Je prends le même engagement de discrétion pour moi et pour mon fils, que le hasard a fait assister à cet entretien. Tu entends, Maurice ?

— C'est convenu, dit le jeune homme.

Le baron partit avec la réponse qu'il était venu chercher ; le père et le fils se retrouvèrent seuls en présence l'un de l'autre.

— Tu comprends mon embarras ? fit le président. Je ne puis faire un pas de plus sans consulter l'abbé Césaire. Il faut savoir avant tout si ce mariage est possible. Vincent est un exalté, deux fois millionnaire, qui a ses idées à lui sur bien des choses. Mais cependant, par certaines révélations, le curé de Saint-Eutrope peut l'arrêter net. Or je suis trop attaché à cette jeune fille pour l'exposer à une déception aussi terrible. A mon retour au Sauzet, je m'en expliquerai avec l'abbé. Le reste ne me regardera plus. Quel rêve ce serait que ce mariage !

— Oui, répondit Maurice. Un beau rêve, en effet.

Mais il ne dit pas pour qui.

XIV

Le déjeuner qui suivit cette matinée féconde en événements eut quelque chose de glacial. La pauvre Mary sentait peser sur elle les regards de tous ceux qui l'entouraient. Le président la considérait d'un air bienveillant, mais étrangement sérieux. Mme des Touches, qui, depuis quelque temps, affectait de ne plus la laisser sortir seule avec Sabine, semblait vouloir la percer jusqu'au fond de l'âme, avec ses petits yeux inquisiteurs. Ceux de Maurice étaient souvent fixés sur elle avec la tristesse d'un reproche muet. Seule, Sabine s'évertuait, avec sa gentillesse ordinaire, à dissiper cette atmosphère de contrainte générale. Mais ses plaisanteries ne portaient pas. Elle aussi se sentait gagnée par la contagion d'une géne indéfinissable.

Elle sortit de bonne heure, avec sa belle-mère, pour les visites d'adieu déjà commencées. Le président et son fils ne tardèrent pas à les imiter. Miss Wood resta seule avec ses pensées qui n'étaient pas couleur de rose.

— Hélas ! songeait-elle, ils sont tous aigris contre moi. Suppose-t-on que je n'ai pas deviné ce qui se passe ? Que me reprochent-ils ? d'avoir volé ce marquis à Sabine. *Ah ! Dieu !* s'ils savaient...! Mais ils ne savent pas. Ils croient tous que je suis une vulgaire intrigante, tous, même lui !

Elle appuya son front sur sa main et ses larmes coulèrent silencieuses. Bientôt, sous cette pluie chaude, le souvenir germa dans son cœur amolli. Elle chercha les êtres qui l'avaient aimée, qui jamais n'eussent douté d'elle.

Il n'y en avait que deux : l'abbé Césaire et la mère O'Brien, qui lui avait dit quelques mois avant : « Votre place vous attendra, si jamais vous désirez la reprendre. » Hélas ! *il fallait* la reprendre. Il fallait sortir de cette maison où le repos ne pouvait plus exister pour elle. Il fallait fuir l'amour, non pas tant celui du marquis de Montrupert, si peu cherché, que celui qu'elle sentait grandir en elle pour Maurice des Touches.

Elle avait cru d'abord n'avoir que de l'amitié — même cette amitié elle ne pouvait la laisser voir ! — pour ce jeune homme qui, dès le premier instant, s'était montré si bon pour elle. Et non seulement bon, mais profondément respectueux, avec les mêmes attentions qu'il aurait eues pour une égale de sa sœur. Seule, peut-être, de toutes les personnes qui vivaient sous le même toit, Mary avait deviné la tristesse profonde du jeune magistrat privé de sa carrière. Plus que personne sans doute elle avait compris l'étendue de son sacrifice et elle en avait apprécié la noblesse. En peu de temps, elle l'avait jugé supérieur à tous les autres. Pour les femmes d'une nature élevée, c'est souvent ainsi que l'amour commence. Il prend le cœur en feignant d'emporter l'estime. C'est ainsi qu'on conduit un pauvre fou derrière les grilles en lui proposant la visite de quelque curieuse résidence. Le malade a cru s'endormir dans un château, il se réveille dans une prison, et, s'il demande à s'en aller, on lui répond par une douche.

L'amour entre si facilement, quand il a résolu de pénétrer quelque part ! Qui se fût douté que ces soirées passées sous la même lampe, sans se parler beaucoup, presque sans se regarder, avaient jeté l'un vers l'autre Mary et Maurice mieux que n'eût fait la plus romanesque des aventures ? Et chacun d'eux ignorait l'amour de l'autre ; un commun sentiment de respect pour le devoir et pour la maison paternelle enchaînait jusqu'à leurs yeux.

Depuis quelque temps, miss Wood était plongée dans ses tristes réflexions, lorsque le bruit de la porte lui fit relever son visage humide. Maurice était sur le seuil, la regardant avec une sorte de colère.

— Pourquoi pleurez-vous ? demanda-t-il d'un ton sourdement irrité. Je vous assure que ce n'est pas le moment. Sans lire dans votre main, je peux vous donner l'espoir d'un avenir brillant.

Elle s'apprêtait déjà à quitter le salon, mais, à ces paroles, elle se retourna et fixa sur celui qui venait de les prononcer l'honnête regard de ses yeux limpides.

— Que vous ai-je donc fait à tous ? soupira-t-elle d'une voix brisée. Que vous ai-je fait, à vous en particulier, qui m'aviez paru d'abord si bon et si juste ? Pourquoi me parlez-vous comme à une aventurière intrigante ? Depuis un mois, cependant, vous m'observez d'assez près pour savoir à quoi vous en tenir. Ai-je recherché ou encouragé certaines attentions ? Avais-je seulement le droit de les fuir sans me montrer ridicule ? Après tout, que suis-je ici, moi ? une personne que l'on paye pour rester là où se tient son élève.

— Oh ! s'écria Maurice, est-ce vous qui parlez ainsi ? Mon Dieu ! si vous saviez ! si je pouvais vous dire !

— Ayez tous un peu de patience, Ce ne sera pas long maintenant, mais il faut que je sache où aller, car je ne trouverai pas comme vous, Monsieur, la maison paternelle prête à me recevoir.

— Comment, s'écria Maurice éperdu, vous voulez partir ?

— Essayez donc de me dire que je dois rester ! Soyez tranquilles, gens sévères que vous êtes. Là où je vais, le marquis de Montrupert ne pourra pas me suivre, ni vos reproches m'atteindre.

*(A suivre.)*


Cycles CLÉMENT SEULE AGENCE RÉGIONALE
99, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

Pour Vendre ou Acheter
PROPRIÉTÉS - CHATEAUX
Villas, Vignobles
dans tout le Sud-Est de la France
S'ad: CHABERT Père & Fils
Commissionnaires en Immeubles
à VALENCE (Drôme)

Polices remboursables à 100 fr.
Coûtant 5 francs au Comptant
ou 6 francs à terme, payables en 60 mois

Par le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois on se constitue un capital de 1000 francs dont le remboursement, par fractions successives de 100 francs, est assuré en 594 tirages.
2 francs par mois assurent un capital de 2000 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'Epargne par la reconstitution des capitaux
Siège social : 2, Rue du Bât-d'Argent, 2, Lyon

SIX TIRAGES PAR AN
15 jan 15 mars 15 mai
15 juillet, 15 sept 15 nov
Le sociétaire participe aux tirages dès son inscription et le 1er versement effectué
Ceux dont les numéros ne sont pas sortis au remboursement anticipé pendant les 60 versements continuent à participer à tous les tirages ultérieurs jusqu'à parfait remboursement du capital souscrit
Envoi franco des tarifs et prospectus sur demande
Pour tous renseignements ou pour souscrire
S'adresser au Directeur, à Lyon, 2, rue du Bât-d'Argent
OU AUX AGENCES DES DÉPARTEMENTS

PERSONNE sér disp. de 5 à 6000 fr. dés. entr. com. empl. intér. de comm. ou industrie. S'adr. rue Vaubecour, 4, a M. Fogel qui se charge de procurer des associés et des gérants.

On Achèterait
DOMAINE IMPORTANT
Dans la région de l'Est
Ecrire à M. GAVAND, ancien notaire à Lyon, rue de la Charité, 46.

Les Vins du Château de Carigna
garantis authentiques, sont en vente chez Mlle COUPAT. taba 7, rue de la République, Lyon

EAU D'ARQUEBUSE
De l'Hermitage des Frères Maristes
ou LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE
LE LITRE : 4 fr. 50
Souveraine contre les Foulures, Entorses, Coups, Contusions, Coupures, Ecorchures, Brûlures, Fractures, Plaies récentes, Gangrène.
LIQUEUR DE L'HERMITAGE
HYGIÉNIQUE. STOMACHIQUE & STIMULANTE
LE LITRE : 5 fr. 50
Adresser les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes
R. LERTE
CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G.
A Sainte-Foy-l-Lyon (Rhône)
Escaliers tournants dits : hélicoïde en fer et bois, système breveté S. G. D. G., avec colonne lisse en fer creux et marches en bois dur.
Escaliers en fonte de toutes dimensions.
La grande modicité de prix et la bonne exécution défient toute concurrence.
Plans et Devis gratis sur demande

ACHAT ET VENTE
d'Immeubles
d'Usufruit et de Nue-Propriété
Placements hypothécaires
S'adresser à M. Gavand, ancien notaire, rue de la Charité, 46, Lyon.

A LOUER
46, rue de la Charité, 46
VASTE LOCAL
Parfaitement aménagé, Belles Salles spacieuses
Conviendrait très bien pour Cercle, Bureaux de Société, Agence d'affaires, etc., etc.
S'adresser aux bureaux du journal.

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT
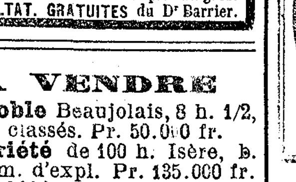

LYON 6 Rue St-Côme
Médicaments frais. Détail au prix du gros.
CONSULTAT. GRATUITES du Dr Barrier.

HOTEL DES VOYAGEURS
17, place Carnot, 17 (près la gare de Perrache)

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, 4
Maison recommandée aux Familles

OCCASION
A Vendre
Joli APPAREIL
PHOTOGRAPHIQUE
9x12 à main
Avec tous Accessoires
Conditions Avantageuses
S'adresser chez M. GURNAUD, 5, rue de Castries, Lyon

Emplâtre de la Providence
Pour la Guérison des
RHUMATISMES, NÉVRALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS
POINTS DE COTÉ, REFROIDISSEMENTS
ASTHMES, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC.
Dans toutes les Pharmacies
et au Dépôt principal : à Lyon, 60, rue Saint-Georges
A. SOULAS
Pharmacien de 1re classe, Lauréat des Hôpitaux de Lyon
Prix : 1 franc (1 fr. 15 par poste)

A VENDRE
Vignoble Beaujolais, 8 h. 1/2, vins classés. Pr. 50.000 fr.
Propriété de 100 h. Isère, b. bâtim. d'expl. Pr. 135.000 fr.
Propriété de rapp. et d'agrém. Lyonnais. Belle habit. Enclos 2 h., 40 p. vin p. an P. 35.000 f.
Vignoble Beaujolais, 11 h. av. maison de maître et bâtim. d'exploitation. Pr. 115.000 fr.
S'adresser à M. Baudry, 16, passage des Terreaux. Lyon.

ON TROUVE LA FRANCE LIBRE A LYON
Dans les Etablissements suivants :
Grand Hôtel de Russie, rue Gasparin.
Grand Hôtel des Beaux-Arts, r. de l'Hôtel-de-Ville
Hôtel de Rome, rue du Peyrat.
Hôtel Jeanne-d'Arc, rue de la Bombarde.
Brasserie du Tonneau, rue de la République.
Café Maderni, rue de la République.
Grand-Café, 8, rue de la République.
Café-Glacier-Restaurant Monnier, place Bellecour
Café du Monument, 4, place Carnot.
Café de la Paix, place Le Viste.
Taverne de Lyon, 50, rue de la République.
Café-Bar Victor-Hugo, rue Victor-Hugo.
Café de l'Espérance, 35, rue de la Charité.
Grand-Café du Cercle, à Rive-de-Gier.
Hôtel Saint-Jacques, à Rive-de-Gier.
Café Julien Bonnet, 41, r. République, St-Chamond.

A VENDRE
Occasion :
ORGUE
A TUYAUX
Bourdon, 8 pieds; dulciana, 4 pieds; flageolet, 2 pieds; trémolo; 4 jeux coupés en demi-jeux, 7 registres, 4 octaves 1/2; soufflerie à pieds ou indépendante; transpositeur; facteur : Beaucourt, de Lyon. En parfait état, belle façade, tuyaux de montre, longueur 1 m. 60, profondeur 1 m., hauteur 2 m.
Prix : 700 francs.
A VENDRE
SIX BEAUX ORANGERS
SÉCULAIRES
Au prix de 50 francs pièce
S'adresser à St-Chamond, Grand'Grange.

POURQUOI PAYER 5 fr., 4 fr. 50, 4 fr., 3 fr. 50, 2 fr. 50, UNE SOLUTION PHOSPHATÉE, ALORS QUE PAR UNE
Intelligente Economie
Il suffit de verser un flacon de PHOSPHATE JACQUET
(préparation liquide concentrée de bi-phosphate de chaux cristallisé, chimiquement pur), dans un litre d'eau, de vin ou de sirop, pour obtenir une Solution Phosphatée inaltérable *d'un titre plus élevé que toutes celles du commerce* et cependant à plus bas prix. — Action plus rapide assurée. — Le flacon, 2 fr., *franco par 4 flacons.* — Un élégant verre gradué est joint à chaque flacon.
INTÉRESSANTE NOTICE ENVOYÉE FRANCO
Pharmacie J. JACQUET, 1, rue Vaubecour, Lyon

LISEZ chaque semaine LA FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE

STATUES DE St ANTne DE PADOUE
NOUVEAU MODELE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN TOUS GENRES, CRÈCHES POUR NOEL, ETC., ETC.
Envoi de photographies sur demande
BARBARIN, statuaire, place Saint-Jean, 11, LYON

A VENDRE OU A LOUER
à Miribel (Ain), à 3 minutes de la gare, Propriété d'agrément, maison bourg., 12 p., part. meublée, jardin, salle d'ombr., b. vue. S'adresser a M. Jacob, grande rue, n° 47.

AUX 4 BLASONS
MALAVAL
Graveur en tous genres
Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon
Timbres de paroisse, Cachets, Armoiries, Articles pour dessiner la broderie, Plaques pour bicyclettes, Plaques d'enseignes

PIANOS & ORGUES
DE TOUTES MARQUES
Mn LEJEUNE
Musicien diplômé du Conservatoire de Paris
LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON
Grande facilité de paiement
VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT
Avec faculté de remboursement
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS
La Maison entretient gratuitement ses pianos en location

PAPIER SATIN POUR CIGARETTES
Le Meilleur — Grande Marque
Cahier gommé très pratique pour faire d'avance ou au moment les Cigarettes qui ne se déroulent jamais


## BOURSE DE PARIS du 8 Mars

| PRÉCÉD. CLOTURE | FONDS D'ÉTAT | DERNIER COURS | TERME | ACTIONS | COMPT. | PRÉCÉD. CLOTURE | OBLIGATIONS | DERNIER COURS | PRÉCÉD. CLOTURE | OBLIGATIONS | DERNIER COURS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 104 05 | 3 0/0 Français, opt | 104 15 | .. .. | Egypte 7 0/0 privil. | 105 .. | .. .. | Lyon 5 0/0 | 1 .. | 105 05 | Chinois 4 0/0 | ... .. |
| 104 10 | — terme | 104 25 | 109 50 | Egypte unifiée | 109 .. | 481 25 | Bourbonnais | 478 50 | 486 .. | Nord | 485 .. |
| 102 50 | 3 0/0 Amortis. opt | 102 90 | 94 80 | Italien 5 0/0 | 94 . | 480 .. | Dauphiné | 478 50 | 485 .. | Nord-Est | ... .. |
| 102 95 | — terme | ... .. | .. .. | Landerbank | 485 .. | 481 .. | Méditerranée 3 0/0 | 481 .. | 472 .. | Sud-France | ... .. |
| 107 . | 3 1/2 0/0 ..... opt | 107 | 555 .. | Banque ottomane | 556 .. | 481 50 | Fusion anciennes | 481 .. | | | |
| 107 20 | — .... terme | 107 20 | .. .. | Mobilier espagnol | 47 .. | 486 .. | — nouvelles | 484 .. | | **Après Bourse** | |
| | | | 733 .. | Autrichiens | 737 .. | 481 75 | Midi | 480 .. | | | |
| TERME | ACTIONS | COMPT. | 191 .. | Lombards | 191 .. | 488 75 | Midi nouveau | 485 .. | | | |
| | | | 544 .. | Société Générale | 544 .. | 482 50 | Orléans | 482 .. | 104 10 | 3 0/0 | 104 25 |
| 3535 .. | Banque de France | 3520 . | 415 | Foncière lyonnaise | 440 .. | 481 50 | Ouest | 480 25 | 94 10 | Italien | 94 75 |
| 927 .. | Banque de Paris | 915 . | 676 .. | Méridionaux | 689 .. | .. .. | Autriche ancien | .. .. | 57 47 | Extérieure | 59 50 |
| 603 .. | Comp. Escom. Paris | 600 . | .. .. | Nord-Espagne | 78 . | 468 .. | — 2e hyp | 474 . | ... .. | Hongrois | 104 12 |
| 663 .. | Crédit Foncier | 665 . | ... .. | Portugais | 27 50 | 396 50 | Lombardes anc | 393 50 | .. .. | Portugais | 20 18 |
| 863 .. | Crédit Lyonnais | 862 . | 156 .. | Saragosse | 140 . | 401 .. | — nouv | 400 50 | ... .. | Egypte privilégiée | ... .. |
| 104 80 | Russe 67-69 4 0/0 | 104 80 | ... .. | Métaux | ... .. | 219 .. | Nord-Espagne 1re | 228 50 | 22 35 | Turc | 22 60 |
| 104 80 | — 1880 4 0/0 | 104 8. | | | | 206 .. | — 2e | 2?2 .. | 552 .. | Banque ottomane | 558 50 |
| 105 15 | — Consolid. 4 0/0 | 105 15 | PRÉCÉD. CLOTURE | | DERNIER COURS | .. .. | — 3e | 212 .. | .. .. | Douanes | ... .. |
| 97 45 | — 91 3 0/0 | 97 45 | | OBLIGATIONS | | 198 .. | Andalouse 1re série | 189 | 720 50 | Rio | 718 . |
| .. .. | — Charcof | ... .. | | | | 319 50 | Asturie 1re série | 223 50 | 185 50 | Tharsis | 188 . |
| .. .. | — Caucase 3 0/0 | | .. .. | Ville Paris 1855-60 | | 193 50 | — 2e — | 206 . | 337 . | Alpines | . |
| 104 80 | Russe 4 0/0 1867 | 104 75 | 572 . | — — 1865 | 570 . | 207 .. | — 3e — | 210 25 | 684 .. | De Beers | 716 |
| 104 80 | — 4 0/0 1880 | 104 40 | 435 .. | — — 1869 | 433 .. | 290 .. | Saragosse 1re série | 296 . | 284 .. | Tabacs | 290 50 |
| 68 9. | — 5 0/0 1879 | 68 75 | 420 .. | — — 1871 | 417 .. | 276 .. | — 2e — | 284 . | 200 .. | Robinson | 209 . |
| 103 80 | — 4 0/0 1889 | 103 60 | 112 50 | — — 1871 1/4 | 112 50 | 510 25 | Gaz parisien | 511 . | 15 .. | Buffelsdoorn | 16 |
| 103 80 | — 4 0/0 1890 | 103 50 | 590 .. | — — 1875 | 589 50 | .. .. | Cacérès | .. .. | 72 .. | Chartered | 74 50 |
| ... .. | — 3 0/0 1891 | ... .. | 590 .. | — — 1876 | 583 . | 42 .. | Ouest-Espagne | .. .. | 108 .. | Goldfields | 104 50 |
| ... .. | — 3 0/0 1896 | ... .. | 598 .. | — — 1894 | 595 25 | ... .. | Est-Espagne | ... .. | 88 .. | Langlaagte | 88 |
| | Est | ... .. | 103 50 | Ville de Lyon | 108 50 | ... .. | Portugaise 3 0/0 | ... .. | 41 .. | Randfontein | 47 50 |
| 1938 .. | Lyon | 1925 . | 510 .. | Foncières 1879 | 508 50 | 5?5 .. | — 4 0/0 | 558 . | 34 50 | Transvaal | 35 |
| 1480 .. | Midi | 1474 . | 478 50 | — — 1883 4 0/0 | 472 . | 320 .. | Chemins argentins | 325 . | 21 | Bechuanaland | 21 |
| 2145 .. | Nord | 2125 . | 510 .. | — — 1885 | 508 25 | 675 .. | Suez 5 0/0 | 678 . | 49 75 | Mozambique | 52 .. |
| 1950 .. | Orléans | 1950 . | ... .. | — — 1895 | ... .. | 482 .. | — 3 0/0 | 485 . | 90 .. | Durp. Roodep | 103 .. |
| .... .. | Ouest | 1245 . | 478 | Communales 79 4 0/0 | 501 50 | 29 75 | Panama 5 0/0 | .. . | 55 .. | Sheba | 56 .. |
| ... .. | Bône-Guelma | 825 . | 500 .. | — 80 — | 508 .. | 22 50 | — 3 0/0 | 22 . | 87 50 | Simmer | 85 |
| 1172 .. | Gaz Parisien | 1170 . | 475 .. | Bône-Guelma | 473 .. | 23 | — 4 0/0 | .. . | 598 .. | Ferreira | 607 . |
| 3000 .. | Suez (actions) | 3495 . | 485 .. | Est 3 0/0 | 482 .. | 30 25 | — 5 0/0 nouv. | 30 . | 106 50 | East-Rand | 115 . |
| 7 .. | Panama | ... .. | 480 .. | — — nouvelles | 483 25 | ... .. | Gaz de Madrid | 340 . | 56 50 | Kleinfontein | 63 50 |
| 105 80 | Autriche or 4 0/0 | ... .. | 473 .. | Est-Algérien | 474 . | 506 .. | Dette tunisienne | 503 . | 117 50 | Goldenhuis | 1?4 .. |
| 103 80 | [illegible] | 103 75 | 483 | [illegible] | 455 50 | ... .. | [illegible] | 334 .. | 110 .. | [illegible] | 110 .. |

## BOURSE DE LYON du 8 Mars

| PRÉCÉD. CLOTURE | FONDS D'ÉTATS | DERNIER COURS | PRÉCÉD. CLOTURE | OBLIGATIONS | DERNIER COURS | PRÉCÉD. CLOTURE | ACTIONS | DERNIER | PRÉCÉD. CLOTURE | ACTIONS | DERNIER COURS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 104 10 | 3 0/0 Français | 103 90 | ... .. | Dombes et Sud-Est | 485 .. | | **Gaz** | | 550 .. | Rochebelle | 530 |
| ... | 3 — coupures 500 | 104 15 | | — nouvelles | . | 1550 .. | Angers | .... .. | 1185 .. | Grand'Combe | ... |
| 102 95 | 3 0/0 Amortissable | ... .. | | P.-L.-M. fusion | 481 | 1310 .. | Besançon | ... .. | 1825 .. | Blanzy | ... |
| ... | 3 — coupures 500 | ... .. | | — — nouv. | 485 | 490 .. | Bourg | 490 .. | 570 .. | Dombrowa | 560 |
| 107 20 | 3 1/2 0/0 1894 | 108 75 | | Autr.-Hong. nouv. | 470 | ... | Dole | | 95 .. | Borax | 95 50 |
| ... | 3 — coupures 500 | 107 . | | Cacérès | 60 | 1315 | Florence | | 400 .. | La Péror... nouv. | 400 |
| . | Emp. 2 1/2 0/0 Tonk. | .. | | Lombardes 3 0/0 | 394 | 1150 | Limoges | | 400 .. | Charb. de Trifail | 400 |
| . | Emp. Madagascar | | | — — nouv. | 400 50 | 835 | Lyon | 688 .. | | **Transports** | |
| . | Chine 4 0/0 or | 105 25 | | Nord-Esp. 1re série | | 160 | Padoue-Vicence | | | | |
| . | Dette égypt. unifiée | 110 15 | | — 2e série | 208 | 890 | Le Puy | | 450 .. | Cie g. an. Navigation | 450 .. |
| | — privil. | | | — 3e séri | | 1260 | Reims | | 960 | Bat. eaux Omnibus | ... .. |
| | Espagne 4 0/0 exté. | | | Asturies 1re hyp | | 4?65 | Saint-Etienne | | 788 | Croix-Rousse | ... |
| 104 | Hongrie 4 0/0 | | | Saragosse 1re hyp | 391 50 | 670 | Toulon | | 759 | Croix-Paquet | 660 |
| 94 10 | Italien 5 0/0 | | | — 2e hyp | 276 | 940 | Venise | | 860 | Fourvière-Ouest | 1560 |
| 22 45 | D. c. ottomane sér. D | 22 30 | 103 | Ville de Lyon | 103 | | | | 1550 | Omnib. Tram. Lyon | 680 |
| 41? | Consolidé ottomane | | | — St-Chamond | | | **Fonderies** | | 685 | St-Etienne-Rive-G | 580 |
| 465 .. | Priorité — | | 495 | — Tarare | | | | | 520 | Drôme | 527 |
| | Douanes — | | 595 | Croix-Rousse | | 2?5 | L'Horme | 205 | 547 | — nouv. | 458 |
| | Russe 4 0/0 67-69 | | 460 | Lyon-Fourvière | | 2159 | Creusot | 2170 | 468 | Tram. élec. Dijon | 535 |
| | — 4 0/0 1880 | 105 | 449 | Ouest-Lyonnais | 448 | 1450 | Aciéries marine | 1445 | 535 | — Clermont | 1124 |
| | — 4 0/0 1890 | 103 50 | 324 | [illegible] | | 840 | Commentry-Fourc. | 840 | | | |
| 97 45 | — 3 0/0 1891 | 97 .. | | Rhône | | 250 | Franche-Comté | 278 | | | |
| 103 50 | — 3 1/2 0/0 1894 | | 295 | St-Victor à Thizy | | 893 | Châtillon-Commen. | 890 | 112 50 | Cie Lyon. Tramw. | |
| 97 10 | — 3 0/0 1896 | 97 85 | 516 | Tram. Clermont | 516 | 2410 | Aciéries Firminy | ... | | **Diverses** | |
| | | | 518 | Tramways de Lyon | 517 .. | 1645 | — St-Etienne | 1650 | 801 | Rue de Lyon | |
| | **ACTIONS** | | 470 | Drôme | 470 | 1150 | Fonderies Chasse | | ... | Rue de la Bourse | |
| | | | 620 | Dombrowa | 630 | 650 | Atel. Chaléassière | | ... | Cie Génér. des Eaux | 523 |
| 856 .. | Crédit Lyonnais | 858 50 | 390 | Fond. l'Horme anc. | 400 | 350 | Etablissem. Call | | 543 | Fourn. mot. du Rh. | |
| 410 .. | Société Fonc. Lyon. | 410 .. | | Blanzy | | 380 50 | Usines Franc-Russe | 260 | 15 | Cie des Abattoirs | ... |
| | Société Lyonnaise | ... | 510 | — nouv | 510 | 589 | Cuivre Lyon-Mâcon | | 752 50 | Prod. chim. d'Alais | 135 |
| 3495 .. | Canal de Suez | | 505 | Cuivre Lyon-Mâcon | 505 | 260 | Fond. Forges Alais | 240 | 135 | Usines du Rhône | 659 |
| | Banq. Pays-Autrich. | 479 | 532 | Verrerie Richarme | | 440 | Parts Kama | | 660 | Carr. du Midi | 5850 |
| 551 | Banque ottomane | 555 | 508 | Eaux & Eclairage | 510 | 4270 | Huta-Bankowa | 4275 | 5800 | Plaq. Lumière | |
| 50 | Mobilier espagnol | | 493 | Rue de Lyon | | | **Mines** | | 610 | Immeub. St-Paul | 563 |
| 722 | Autrichiens-Hong. | 785 | 515 | Trifail | | | | | 562 | Brasserie Rinck | 545 |
| | Lombards (Sud-Autrichien) | | 170 | Soltiel Coronada | | 217 50 | Loire | 217 50 | 548 | — Hoffherr | 535 |
| 78 .. | Nord de l'Espagne | 77 10 | 253 | Charb. d'Urikany | 259 | 515 | Montrambert | 397 | 530 | — Sineux | 190 |
| 186 | Saragosse | | 172 | Barcelonne directe | 167 | 418 | Saint-Etienne | 436 | 120 | Magasins | |
| | Rio-Tinto | | | Ségovie à Médina | | 33 50 | Rive-de-Gier | 22 75 | 735 | Cie lyon. exploration | |
| | | | | Ouest-Espagne | 40 | 1670 | Roche-la-Molière | | | Mag. gén. des Soies | |